

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PRIMATURE

DECLARATION
DE POLITIQUE GENERALE
DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR HABIB THIAM
PREMIER MINISTRE



320-1-11
TH

SEANCE PLENIERE
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
DU 17 Juin 1993

1220-184 TH

SN95N019

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

En prenant la parole devant vous aujourd'hui pour présenter le programme du Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger, avec la confiance renouvelée du Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF, je voudrais d'abord rendre grâce à Dieu d'avoir veillé sur notre pays, le Sénégal, et de lui avoir permis, encore une fois, d'écrire une autre belle page de son histoire.

A travers les élections présidentielles et législatives que nous venons de vivre, le peuple sénégalais a redit, avec force, son profond attachement aux vertus qui ont toujours fait sa noblesse et sa grandeur.

Dans la diversité de nos convictions politiques et de nos idées, certes, mais aussi avec le même puissant sentiment patriotique, nous avons réaffirmé notre volonté et notre détermination à vivre dans une société démocratique, à poursuivre résolument et obstinément la construction d'une nation unie et solidaire, dans un Etat de droit, un Etat fort, respecté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et soucieux de la promotion et de la défense des droits de l'Homme.

Ce sont les valeurs que voilà qu'incarnent au plus haut point les institutions de la République, parmi lesquelles l'Assemblée nationale occupe une place de choix. Et je voudrais, m'adressant à vous, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, vous dire les plus vives félicitations du Gouvernement pour votre élection à ce poste si important et où, j'en suis convaincu, vous donnerez la pleine mesure de votre talent.

Aussi, me permettez-vous, à vous aussi, Mesdames et Messieurs les Députés, de vous exprimer mes vives félicitations pour le choix démocratique porté sur vos personnes pour représenter le peuple sénégalais au sein de cette auguste Assemblée, vous, honorables Députés, qui êtes les dignes mandataires de la Nation, vous, qui êtes porteurs des nobles aspirations du peuple sénégalais.

Mon Gouvernement et moi-même restons disponibles et ne ménagerons aucun effort pour travailler avec vous dans le cadre d'une collaboration franche mais aussi dans le respect strict de la séparation des pouvoirs conformément à la Constitution.

Je réaffirme ma disponibilité constante et celle de tous les membres de mon Gouvernement à l'égard du parlement et notre détermination à entretenir avec vous des rapports de concertation en nous présentant

devant l'Assemblée Nationale chaque fois que la situation l'exigera.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Une fois de plus, le Président Abdou DIOUF, s'est illustré, en ancrant davantage notre pays dans la démocratie, par la formation d'un gouvernement de changement, de rassemblement et d'ouverture, au sein duquel quatre formations politiques différentes, le PS, la LD/MPT, le PIT et le PDS-R, unies autour de l'essentiel, ont accepté de travailler ensemble, sous la haute autorité du Chef de l'Etat, à la consolidation et à l'élargissement de la démocratie et de la justice.

Il me plaît ici de rendre un vibrant hommage à tous ces partis politiques qui ont ainsi fait preuve de maturité et de courage pour relever, avec nous, les grands défis auxquels notre pays est confronté.

Si le Sénégal a réalisé des progrès notables dans le domaine de la stabilité et de la paix intérieures, avec notamment le cessez-le-feu et l'apaisement intervenu en Casamance, il demeure cependant confronté à de multiples obstacles, qui continuent d'entraver nos efforts de développement.

Pour relever ces défis, qui sont liés notamment à une pluviométrie insuffisante et déficitaire, à la désertification, à la détérioration des termes de l'échange, à une crise économique internationale qui a bouleversé tous les équilibres, à l'aggravation de la dette et au sous-emploi des jeunes, mon gouvernement, sous la haute autorité du Chef de l'Etat, a conçu un vaste programme d'actions, dont la mise en oeuvre hâtera assurément la grande marche de notre peuple vers le progrès et la modernité.

Je voudrais à présent vous exposer les grandes lignes de ce programme qui mettra un accent tout particulier sur la relance économique.

En matière de relance économique, dans un contexte comme celui que nous vivons présentement et qui est marqué, fondamentalement, par des dysfonctionnements résultant du type-même des relations Nord-Sud, la politique internationale induit une analyse approfondie de notre situation économique afin de définir des orientations et des axes d'interventions qui répondent mieux à nos besoins d'investissements.

En effet, ces derniers mois ont vu se poursuivre, avec encore plus de vigueur, le mouvement de dislocation de l'ordre qui fondait les relations internationales depuis près d'un demi-siècle.

Le monde continue, ainsi, à vivre une époque charnière, une période de transition vers un nouvel ordre international qui demeure toujours en gestation.

Il n'est pas exagéré de souligner que beaucoup d'injustice et d'inégalités continuent, aujourd'hui, de compromettre l'équilibre mondial.

Mais, ces temps sont porteurs de nouvelles espérances, même si nous avons le droit de nourrir de légitimes inquiétudes. C'est le cas de l'Afrique du Sud et vous connaissez le rôle que le Président Abdou DIOUF a joué et continue à assumer pour accélérer la solution de ce problème.

Sur le chapitre des motifs d'espoir, le vent de démocratisation qui, il y a deux ans, avait commencé à souffler un peu partout dans le monde, se propage et s'amplifie. Les valeurs de liberté et de respect du droit qu'il véhicule s'imposent chaque jour davantage comme valeurs universelles.

Mais il se trouve que la coopération internationale pour le développement demeure toujours exclue du champ du renouveau de ce puissant mouvement de remise en cause de l'ordre politique établi. Le défi du sous-développement demeure entier. Aux anciens blocs

politiques tendent à se substituer de nouveaux blocs économiques.

La claire perception du chef de l'Etat de ce qu'implique cette situation, pour nos pays du Tiers-Monde, l'a amené à décider d'engager davantage la politique extérieure du Sénégal dans la voie de la consolidation et du renforcement des cercles de solidarité. Ceux-ci, à différents niveaux, unissent notre pays à ses partenaires du reste du monde.

Il s'agit d'abord, Mesdames et Messieurs les Députés, de nos voisins immédiats ; de ceux avec qui nous sommes liés par l'histoire, la géographie et la culture. A cet égard, il est établi que la manière lucide dont le Président Abdou DIOUF a géré les "nuages passagers" qui, pendant un temps, ont assombri le climat de nos rapports avec certains d'entre eux, a donné aujourd'hui des résultats remarquables.

Il est juste que, ici et maintenant, un hommage solennel soit rendu à leurs Excellences les Présidents Abdou DIOUF du Sénégal et Ma'ouya Ould TAYA de la Mauritanie, pour la sagesse et l'esprit de responsabilité avec lesquels ils ont renoué le dialogue, l'amitié et la confiance réciproque, au grand soulagement de nos populations.

Comme vous le savez, je peux aussi citer, pour illustrer mon propos, la conclusion récente d'un Traité d'Amitié et de Coopération avec la Gambie ; la mise en oeuvre du processus de normalisation progressive évoqué ci-dessus avec la Mauritanie ; la solution, par les règles du droit, de notre différend frontalier maritime avec la Guinée-Bissau et la signature récente d'un Traité sur la délimitation de notre frontière maritime avec le Cap-Vert.

Ce sont là les acquis positifs d'une démarche faite de lucidité, de clairvoyance et de prévision dans la gestion des relations internationales.

Cette politique sera poursuivie avec plus de vigueur. Elle sera élargie. Dans cette direction, il nous faudra redynamiser la formule des Commissions et Grandes Commissions mixtes de coopération afin de hisser les relations économiques et culturelles avec les pays amis au même niveau que les excellentes relations politiques que nous entretenons avec eux.

En ce qui concerne nos partenaires du Maghreb et du Moyen-Orient, vous savez quel intérêt et quelle importance le Chef de l'Etat attache au développement de notre coopération avec ces pays frères.

La coopération arabo-africaine, qui constitue un pan important de notre diplomatie, justifie un tel choix.

Je ne saurais oublier l'axe Nord-Sud, sur lequel nous distinguons, avec une particulière sincérité et une constante reconnaissance, tous les pays amis et organisations qui nous ont si souvent donné la preuve, sous diverses formes, de leur solidarité et de leur générosité.

Vous n'ignorez pas que parmi eux, nous comptons de proches partenaires qui, par une vie commune de plusieurs siècles et le substratum culturel que nous partageons dans un élan de fraternité féconde, ont toujours répondu à notre appel, chaque fois que nous les avons sollicités. Avec une admirable discrétion et une générosité communicative, ils nous ont apporté soutien, conseil et assistance.

Mais, quels que soient le type et le volume de l'aide que nous recevons de nos amis, il est évident que l'effort devra commencer en nous-mêmes et par nous-mêmes.

Car, au-delà du premier cercle de solidarité que j'ai évoqué plus haut, il s'agit pour notre pays, de poursuivre le combat pour l'intégration économique africaine qui est la seule voie de salut pour notre continent à l'orée du 21^e siècle.

En effet, dans ce monde qui se régionalise de plus en plus, la solution de nos problèmes se trouve d'abord dans l'organisation de la solidarité économique entre nos Etats par la constitution d'ensembles économiques intégrés, fondés sur la diversité et la complémentarité de nos outils de développement, et plus particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des télécommunications et des transports.

Les progrès notables enregistrés, dans ce domaine, au cours de l'actuel mandat du Président Abdou DIOUF à la tête de l'OUA, seront ainsi consolidés et renforcés afin que la Communauté économique africaine, objet du Traité d'Abuja de juin 1991 devienne une réalité tangible.

Ce combat pour l'intégration économique africaine, le Sénégal l'a inscrit dans le cadre plus vaste du renforcement de la coopération entre pays du Sud. Nous mettrons donc à profit nos responsabilités, dans le cadre du forum tri-continental qu'est le Groupe de consultations au sommet pour la coopération Sud-Sud, communément appelé G.15, pour donner à cette politique un contenu concret et lui imprimer, en même temps, l'impulsion politique apte à en faire un élément déterminant du développement de notre pays et de celui de ses partenaires du Sud.

Avec les pays du Nord, Amérique du Nord, Europe et Japon notamment, nous entendons renforcer la coopération et les échanges dans le cadre d'un partenariat renouvelé, tant au niveau bilatéral que multilatéral. Dans cette démarche, notre objectif restera celui de contribuer à l'avènement d'un ordre qui éliminerait l'injustice prévalant dans les relations économiques internationales : injustice qui s'illustre par le déséquilibre structurel croissant des échanges et par le nouveau transfert des ressources financières du Sud vers le Nord engendré par l'épineux problème de la dette.

Pour réaliser ces objectifs, il existe un préalable : celui de la paix et de la sécurité. Il est en réalité un fait indéniable que tous les efforts collectifs que nous fournirons, tous les projets communs que nous mettrons en chantier, en vue d'améliorer les conditions de vie de nos peuples, ne pourront porter leurs fruits que si la paix et la stabilité règnent dans chacun de nos pays et dans l'ensemble du continent.

Notre diplomatie devra donc être plus que jamais une diplomatie de promotion de la paix par la solution politique des conflits, c'est-à-dire par le dialogue et par la concertation, dans la sincérité et dans la compréhension mutuelle.

C'est dans cette optique que se situe l'idée, parrainée par le Sénégal au niveau de l'OUA, de la création d'une structure politique de règlements des crises en Afrique sous la forme d'un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, en un mot, d'humanisation des relations internationales.

Née à Dakar lors du dernier sommet de l'OUA, cette idée sera sans doute concrétisée au Caire par l'adoption formelle d'un document grâce à l'impulsion dynamique que le Président en exercice de l'OUA, le Président Abdou DIOUF, n'a cessé de lui donner tout au long de son présent mandat.

Nous sommes fiers, nous Sénégalais, de souligner, aujourd'hui, que le message de paix et de générosité du Sénégal se sera ainsi exprimé dans l'action du Président Abdou DIOUF que ses pairs ont tant de fois investi de l'éminente mission consistant à servir de trait d'union, chaque fois que des menaces de dislocation, d'incompréhension ou de conflits ont risqué d'assombrir l'avenir de notre continent, la cohésion de la Hummah islamique, au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique dont la présidence est assurée par notre Président, la lucide combativité du Groupe des 77, les idéaux de justice et d'indépendance inscrits au fronton du programme des pays non-alignés.

Au moment où le vent de la liberté qui continue à souffler sur tous les continents permet d'espérer que les portes vont s'ouvrir, enfin, sur les règlements de nombre de conflits, notre souhait et notre résolution sont de faire en sorte que le Sénégal, dont le rôle est reconnu et apprécié sur la scène internationale continue de bénéficier encore longtemps de la confiance que la Communauté des Nations ne cesse d'accorder à l'action de son Président, en faveur de la paix, du progrès et de la justice.

S'agissant de nos compatriotes vivant à l'extérieur, ils sont aussi nos émissaires à l'étranger. Ils sont partie intégrante de notre nation, au développement de laquelle ils participent activement.

C'est pour prendre pleinement en compte leurs intérêts, que le Chef de l'Etat a décidé d'élargir les compétences du ministère des Affaires étrangères aux Sénégalais de l'extérieur. Je voudrais, ici, leur rendre un hommage mérité pour la part active qu'ils prennent au développement économique et social de leur pays.

Tout en leur demandant de se conformer à la législation de leurs pays d'accueil, qu'ils sachent, où qu'ils puissent se trouver, que mon Gouvernement se préoccupe de leurs conditions d'existence.

Il mettra également tout en oeuvre pour faciliter leur retour-insertion dans le tissu économique et social de notre pays. Nous serons toujours à leurs côtés pour que leur situation, là où ils ont choisi de vivre, soit compatible avec la dignité de l'homme. Les efforts déjà engagés dans ce sens seront poursuivis et amplifiés. La récente décision du Chef de l'Etat de mettre sur pied un Conseil supérieur des sénégalais de l'Extérieur en est la parfaite illustration.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

Dans le cadre de cette politique étrangère, nos Forces Armées se sont distinguées par une participation efficace aux opérations de maintien de la paix au sein des Nations Unies et de la CEDEAO.

En effet, l'expertise fort appréciée de nos Militaires s'est manifestée en ANGOLA, au KOWEIT, au RWANDA, au CAMBODGE et au LIBERIA. Les Officiers observateurs que nous avons fournis aux différentes missions de paix ont fait honneur au Sénégal par leur comportement et par leur compétence.

Le Régiment sénégalais mis à la disposition de l'ECOMOG s'est comporté de façon exemplaire et a su, à l'occasion, faire preuve de courage et de détermination dignes de nos guerriers traditionnels, dont on connaît le refus du déshonneur.

Il me plaît de louer ici le rôle qu'ont joué nos Forces de Sécurité dans la préservation de cette situation d'Etat réel et stable.

Face aux défis internes majeurs et sollicitations internationales multiples, nos Forces

Armées et nos Forces de Police ont su assurer la quiétude et la paix favorables à la réussite des activités nationales et internationales que nous avons eu à organiser.

En effet, au moment où l'environnement international recèle des risques terroristes majeurs, le Sénégal a accueilli, sans dommage, ces deux années, les Conférences au Sommet de l'OCI, de l'OUA, du G 15 et autres événements d'importance, notamment la visite mémorable du Saint-Père.

Républicaines et toujours soucieuses de marquer l'Autorité de l'Etat, nos Forces de Sécurité ont fait preuve de professionnalisme et d'efficacité dans l'action de défense sécuritaire.

Leur action a été déterminante dans la résolution du douloureux problème de CASAMANCE dont le traitement fondamentalement humain a permis de parvenir à la situation actuelle. Il convient à présent de renforcer cette dynamique de paix pour favoriser le développement économique dans cette région.

La gestion de la Sécurité à l'occasion des élections présidentielles et législatives a été menée convenablement au bonheur de l'ensemble des populations.

Cet hommage que je rends à nos Forces de Sécurité, est plus que méritée. Il vient exprimer toute la confiance du Chef de l'Etat, de moi-même et de l'ensemble du Gouvernement.

Un Etat de droit suppose aussi une justice crédible et moderne.

Mon Gouvernement poursuivra la mise en oeuvre des réformes profondes qui ont abouti à la création des trois juridictions supérieures spécialisées à la place de l'ancienne Cour Suprême. Il s'agira de rendre opérationnel, dans les meilleurs délais, le Plan de Modernisation de la Justice.

C'est ainsi que sera renforcée l'indépendance des juridictions du Sénégal à l'égard de tous les autres pouvoirs par un respect scrupuleux des traditions de notre Magistrature.

Etat réel, stable et ouvert sur le monde, le Sénégal l'est assurément. Le cadre général ainsi esquissé l'atteste et constitue le soubassement nécessaire à la mise en oeuvre de la politique de développement économique et social que le Chef de l'Etat a conçue pour assurer la croissance et le progrès de notre peuple.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

La politique de développement économique et social que le Gouvernement est chargé de mettre en oeuvre repose sur deux postulats.

D'abord, "Une Société démocratique ne peut survivre, à long terme, que dans un environnement de prospérité économique".

Ensuite, "Le Sénégal veut rester un pays de démocratie

- Démocratie politique
- Démocratie sociale
- Démocratie économique".

Nos choix économiques depuis 1979 ont surtout tenté d'atténuer l'impact négatif des différents chocs pétroliers, des aléas climatiques, de l'Echange inégal et des dérèglements du système monétaire international sur le niveau de vie de nos populations.

C'est dans ce contexte, aggravé par une économie mondiale en récession, auquel n'échappe aucun pays, qu'il soit développé ou en développement comme le nôtre, que se sont situées les périodes de programme d'ajustement de l'Economie sénégalaise.

En effet, la fin des années 70 a été marquée par l'apparition d'importants déséquilibres macro-économiques et financiers :

- faible croissance de la production
- forte expansion de la demande intérieure
- déficit chronique de la balance des paiements et des finances publiques
- et alourdissement du service de la dette intérieure et extérieure.

C'est ainsi que les autorités sénégalaises ont été amenées, en collaboration avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, les pays amis et autres institutions de financement, à mettre en place un processus d'ajustement planifié afin de poser les fondements d'une croissance saine et durable.

Après une première phase de gestion restrictive de la demande, le Sénégal s'est engagé dans un processus de restructuration profonde de son économie.

Dans ce cadre, les distorsions entravant la production agricole et industrielle ont été réduites et la programmation des investissements publics a été améliorée. De même, la réforme du secteur public a été engagée.

Une meilleure politique de crédit a été appliquée et un cadre de gestion prudente de la dette a été mis en place. Les mesures ainsi adoptées ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. Elles ont contribué en particulier à revitaliser l'économie, à contenir les pressions inflationnistes, à réduire le déficit budgétaire et à améliorer la position extérieure de notre pays.

Cependant, certains résultats restent fragiles, en particulier dans le domaine budgétaire puisque l'amélioration de la situation financière reste liée aux recettes extraordinaires provenant des importations de pétrole et de riz. En outre, la dépendance de notre pays vis-à-vis de l'aide extérieure perdure du fait notamment d'un environnement tant interne qu'externe qui a souvent contrarié la mise en oeuvre des politiques définies.

Enfin, les effets négatifs des programmes sur la vie quotidienne des Sénégalais ont amené les autorités sénégalaises à se préoccuper davantage de la dimension sociale de l'ajustement.

Malgré toutes les mesures déjà prises, la situation économique du pays demeure préoccupante.

Le Gouvernement s'engage résolument à prendre les mesures audacieuses qui s'imposent pour poursuivre

l'assainissement et la relance de l'économie et pour traduire les changements souhaités par le peuple sénégalais et annoncé par le Chef de l'Etat.

Notre rencontre d'aujourd'hui est pour moi l'occasion de réaffirmer la ferme détermination du Président Abdou DIOUF et du Gouvernement à consolider les acquis, à relancer l'Economie sénégalaise. Pour atteindre ces objectifs, il nous faut jeter les bases d'une nouvelle forme de partenariat fondé sur un dialogue fécond et constructif et une concertation suivie avec les institutions de Bretton Woods et avec nos autres partenaires financiers et sociaux aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

La redéfinition de nos rapports avec tous nos partenaires doit avoir comme balises principales :

- la souveraineté
- l'indépendance
- la solidarité.

Mais il nous faudra en accepter les trois principales contraintes que voici :

D'abord, la nécessité de développer une culture d'ajustement à tous les niveaux : administration, entreprises publiques et privées, société civile, partis politiques ;

Ensuite, ne plus considérer le Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.) comme une affaire d'initiés évoluant dans la haute administration (Présidence, Primature, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan essentiellement) ;

Et enfin, ne pas accepter la division du pays en deux camps : ceux qui sont chargés (par les bailleurs de fonds) d'appliquer les mesures d'ajustement, d'une part, et ceux qui sont obligés de subir ces mesures, d'autre part.

La formulation de nos politiques d'ajustement doit s'insérer dans notre système démocratique afin que les mesures soient comprises, acceptées par la population pour avoir des chances d'être appliquées avec succès dans les délais requis.

Le niveau et la nature des recettes ordinaires de notre budget avec une prédominance des recettes fiscales doivent nous inciter à plus de réalisme dans nos choix et notre pratique quotidienne qui doit se résumer ainsi : rigueur, austérité, transparence, ajustement des dépenses de l'Etat en fonction de nos ressources.

Une rigueur effective dans la gestion des dépenses de l'Etat avec la recherche d'une amélioration de ses recettes, par l'élargissement de l'assiette

notamment, sera certainement un critère positif d'appréciation de notre volonté par nos partenaires extérieurs dont le FMI, avec lequel nous devons conclure un nouveau programme.

Cependant, la recherche d'un nouveau programme ne doit pas être un prétexte pour accepter des mesures irréalistes que l'on sait ne pas pouvoir appliquer.

Cette position doit être partagée par l'ensemble des membres du Gouvernement qui doivent, chacun en ce qui le concerne, chaque fois que nécessaire, rappeler à nos partenaires que les choix de nos objectifs de développement ainsi que de leur modalité d'application relèvent de la compétence du Gouvernement, comme l'a si souvent rappelé le Président Abdou DIOUF.

En d'autres termes, il s'agit de créer les conditions permettant au Gouvernement de négocier avec les bailleurs de fonds autrement et mieux.

Il me paraît alors souhaitable d'insister sur quelques axes d'orientation auxquels mon Gouvernement attache une importance toute particulière. Il s'agit : ①

- de l'autosuffisance alimentaire par l'intensification des cultures, projet SENCHIM notamment;
- de la promotion du secteur privé sénégalais;

-du développement de la petite et moyenne entreprise;

-de la mise en oeuvre d'une politique sociale plus juste et plus équitable, sous-tendue par une politique fiscale simple, souple et adaptée qui permet ainsi non seulement une amélioration des recettes par l'élargissement de l'assiette mais également qui tienne compte des facultés contributives des contribuables sans aggravation de la pression fiscale;

-d'une politique de réduction des coûts de facteurs visant une meilleure compétitivité de nos entreprises: eau, électricité, téléphone, sans oublier l'augmentation de notre productivité

-du développement du tourisme

-d'une politique d'habitat social élargie

-de la maîtrise de l'eau par la poursuite de notre programme de forages et de puits et par la réalisation du Canal du Cayor et la remise en eau des vallées fossiles du Ferlo, du Sine et du Saloum;

-de la promotion de la Femme et de l'Enfant

-de la défense et de l'amélioration de l'Environnement

-de la mise en oeuvre d'une politique plus hardie d'intégration régionale.

J'invite toutes les sénégalaises et tous les sénégalais à se mettre au travail et que chacun apporte sa contribution au développement de la Nation.

Nous devons d'abord compter sur nous-mêmes en redoublant d'efforts. Le dur combat contre le sous-développement passe par l'augmentation de toutes les productions nationales et le travail de notre peuple, car le progrès social ne peut résulter que de l'enrichissement économique global.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES

Le Gouvernement du Sénégal a opté pour un développement et une plus grande responsabilisation du secteur privé.

C'est ainsi que l'Etat se désengage progressivement des activités productives marchandes, et s'emploie à mettre en place un environnement institutionnel moins contraignant et plus libéral.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer l'existence d'un nouveau Code des Investissements, qui sera d'ailleurs rendu plus attractif, la création du Guichet unique, la libéralisation des conditions d'accès à certaines professions libérales, la création de la Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises et l'extension des avantages de la Zone franche industrielle de Dakar aux points francs à l'intérieur du territoire national.

Toutes ces actions prouvent, une fois encore, que la promotion d'un secteur privé dynamique, partenaire incontournable de l'Etat, pour le développement économique et social de la nation, est l'une des préoccupations majeures du Gouvernement.

Je tiens aussi à souligner le développement très marqué du secteur informel ces dernières années.

L'esprit d'entreprise qui sous-tend l'expansion de ce secteur mérite d'être soutenu en vue de garantir une relance durable de notre économie. En effet, le vide actuel constaté dans le développement du secteur de la petite et moyenne entreprise ne sera comblé que par des entrepreneurs venant du secteur informel. Le processus de mutation devra être accéléré.

S'agissant de la petite et moyenne entreprise proprement dite, c'est ici le lieu de faire observer que mon Gouvernement a entrepris une action vigoureuse en direction de la création et du développement des PME/PMI. C'est ainsi, que fort opportunément, la Banque Africaine de Développement a accordé au Sénégal une ligne de crédit de 100 millions d'Unités de compte BAD soit l'équivalent de 39 milliards de Francs CFA pour la promotion de ce secteur.

C'est ce financement qui a permis de mettre sur pied le Fonds de Promotion Economique sur lequel je reviendrai ainsi que sur les autres organismes de financement des PME/PMI et des micro-projets.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

Après plusieurs années d'ajustement marquées par d'indéniables acquis , l'économie sénégalaise doit encore faire la preuve de sa vitalité en surmontant résolument les déséquilibres qui entravent l'avènement d'une politique de croissance dynamique et équilibrée. La restauration des équilibres macro-économiques, extérieur et intérieur, demeure ainsi au premier rang des priorités de l'action gouvernementale. Elle doit fonder et accompagner les nécessaires mesures de développement des secteurs économiques, porteurs de relance.

De manière fondamentale, la rationalisation, à court terme, de la politique économique en vue d'atteindre les niveaux souhaitables de production, de compétitivité et d'emploi renvoie en priorité au desserrement de trois catégories de contraintes :

- l'assainissement complet et la maîtrise des Finances Publiques ;
- le rééquilibrage et le développement des principales filières agricoles ;

- le renforcement de la compétitivité industrielle.

Le niveau élevé de la pression fiscale et du taux de protection de l'économie, la faiblesse de l'épargne publique et l'importance des besoins d'assistance budgétaire confirment la nécessité d'accentuer l'assainissement des Finances de l'Etat.

Il semble urgent, à cet égard, de mettre en oeuvre, de façon rigoureuse, des mesures pratiques susceptibles de générer des recettes durables pour l'Etat tout en limitant la pression fiscale et de rationaliser les dépenses publiques de façon à dégager une épargne budgétaire suffisante.

En particulier, il s'agira d'élargir concrètement la base imposable et de renforcer le recouvrement, de rationaliser les régimes fiscaux industriels, de lutter contre la fraude et de mettre en place une fiscalité simple, souple, adaptée à la nature-même de tous les secteurs d'activité y compris le secteur informel.

L'ajustement des dépenses doit reposer en priorité sur la maîtrise de la masse salariale. A cet égard, tous les vecteurs de la hausse des éléments de salaires ont été identifiés et les mesures correctives sont d'ores et déjà initiées.

L'assainissement, de façon durable, des Finances Publiques requiert également que soient saisies toutes les opportunités de traitement et d'allègement du service voire de l'encours de la dette publique.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

S'agissant du financement de la Petite et Moyenne Entreprise et des micro-projets, je voudrais porter un accent tout particulier sur le Fonds de Promotion Economique (FPE) et à l'Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée (ACEP).

Créé le 22 novembre 1991 par le Gouvernement du Sénégal, le Fonds de Promotion Economique (FPE) est une structure souple et légère dont la mission est de collecter les ressources à long terme en provenance de l'extérieur pour assurer le financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) dans tous les secteurs d'activités économiques et dans toutes les régions.

Il joue le rôle de courroie de transmission entre les bailleurs de fonds extérieurs, l'Etat, les établissements financiers et le secteur privé.

Le Fonds de Promotion Economique est constitué, d'une part, de ressources issues du prêt de la Banque Africaine de Développement, et, d'autre part, des financements publics à hauteur de 3 milliards de Francs CFA permettant d'alimenter le fonds de prêts participatifs et le fonds de garantie, pour faciliter l'accès des PME/PMI au crédit bancaire.

Grâce à ce nouvel organisme, les opérateurs économiques disposent désormais d'un mécanisme de financement plus adapté à leur besoin d'investissement. En effet, le FPE donne la possibilité aux promoteurs de projets de bénéficier de crédits pouvant aller jusqu'à 15 ans avec un différé maximum de 5 ans et un taux d'intérêt nettement plus favorable (13 % maximum) par rapport au taux d'intérêt appliqué habituellement par les banques (18,72 à 20 %).

Les promoteurs, qui ne disposent pas de fonds propres suffisants, ont à leur disposition un fonds de prêts participatifs qui peut les aider à compléter leurs fonds propres jusqu'à hauteur.

En outre, les promoteurs qui n'ont pas de garantie suffisante peuvent, s'il le désirent, recourir au fonds de garantie du FPE jusqu'à hauteur de 50 % du crédit sollicité.

La ligne BAD a permis au FPE de financer, en 15 mois, 423 projets pour un montant total de 17 milliards 733 millions de Francs CFA, compte non tenu de l'apport des promoteurs évalués à 18 milliards 133 millions de Francs CFA, soit un investissement global de 35 milliards 916 millions de Francs CFA, avec la création ou la consolidation de 14.722 emplois, au 11 juin 1993.

C'est donc la preuve qu'il existe bel et bien une épargne au Sénégal.

Aussi, convient-il de rappeler que tous les secteurs sont touchés par les financements FPE.

A titre d'exemple, le secteur agricole est financé au cours de la même période pour un montant de 2 milliards 72 millions de Francs CFA et la Pêche pour 2 milliards 678 millions de Francs CFA.

Dans le souci de promouvoir davantage les investissements dans les régions, le Fonds de Promotion Economique mène actuellement une expérience avec les jeunes de la région de Tambacounda. Cette expérience paraît très intéressante. En effet, grâce à un protocole d'accord signé en février 1993, l'O.N.G. ENDA-RIERS MONDE finance, sur ses propres ressources, l'apport personnel des promoteurs de projets sélectionnés, tandis que le FPE assure, par l'intermédiaire des banques, le financement complémentaire.

Le Fonds de Promotion Economique ambitionne d'ailleurs d'étendre aux autres régions du pays cette expérience et de passer des conventions similaires avec d'autres Organisations Non Gouvernementales.

Une requête de financement auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement a été déposée par le FPE pour lui permettre de disposer d'une ligne de crédit ciblant plus particulièrement le secteur de l'Artisanat. Ainsi, les promoteurs qui y exercent pourront bientôt bénéficier de conditions de financement plus souples, notamment en ce qui concerne l'apport personnel, le taux d'intérêt et le niveau des garanties.

Il est important de rappeler que, sur les 423 projets financés par le FPE, plus de 10 % sont des projets initiés par des femmes. Aussi, des études sont-elles déjà menées au niveau du Fonds de Promotion Economique dans le sens d'une plus grande insertion des femmes dans le tissu économique du pays. Leur apport personnel sera ainsi ramené à 10 % seulement au lieu de 20 %, et elles bénéficieront d'autres facilités, notamment en ce qui concerne les problèmes de garanties.

De telles actions, jointes à celles que nous proposons encore d'initier tant auprès de la Banque Mondiale que d'autres partenaires et qui sont relatives au financement à moyen et long termes, permettront, sans

nul doute, de dégager une nouvelle stratégie visant à accroître l'assistance financière et technique pour le développement du secteur privé en général, des PME/PMI plus particulièrement.

C'est dans ce cadre que l'Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée (ACEP) a été créée.

Cet organisme de crédit est financé par l'USAID avec l'objectif principal d'octroyer des crédits à court terme (maximum 16 mois) aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises privées qui rencontrent des problèmes de financement pour l'expansion et la modernisation de leurs activités.

Le montant maximum d'un prêt ne peut excéder trois millions de Francs CFA, et le minimum est de cinquante mille (50.000) Francs CFA.

Le taux d'intérêt pratiqué est de 16 %.

En raison des excellents résultats enregistrés par l'ACEP après trois années de fonctionnement dans les régions de Fatick et Kaolack avec un taux de remboursement des prêts de 98%, l'organisme a bénéficié, en 1989, d'un financement supplémentaire de l'USAID pour élargir sa zone d'intervention aux régions de Dakar, Thiès, Louga, Diourbel et Saint-Louis.

En septembre 1992, suite à une convention signée entre le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et l'ACEP, le Fonds de Promotion Economique a mis à la disposition de cette institution une enveloppe de 443 millions de Francs CFA, pour lui permettre d'assurer le financement des micro-entreprises dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Tambacounda. Cette enveloppe provient des revenus de placements du FPE.

L'Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée doit ainsi, dans le cadre de la Régionalisation, jouer un rôle de tout premier plan dans le financement des micro-entreprises dans toutes les régions du Sénégal.

Il convient de signaler que globalement, à la date du 31 Mai 1993, l'ACEP a financé, sous forme de crédit revolving, des micro-entreprises pour un montant total de 4 milliards 410 millions de Francs CFA concernant 5.177 projets, maintenant ainsi 22.685 emplois dans toutes les régions et créant un peu plus de 6.000 emplois.

Aujourd'hui, toutes les régions sont couvertes par les financements de l'ACEP.

Toutes les actions ainsi menées tant par le FPE que par l'ACEP seront renforcées pour permettre de créer davantage d'emplois et d'atteindre voire dépasser

l'objectif des 20.000 emplois par an fixé par le Chef de l'Etat.

Mais si la relance de l'activité économique passe par le financement et le développement de l'initiative privée, donc de la Petite et Moyenne Entreprise, il incombe aussi à l'Etat de faire des efforts en vue d'assainir les Finances publiques et de réduire ses dépenses, dans des proportions compatibles avec le niveau de ses ressources internes.

De manière générale, la réduction des dépenses publiques est une impérieuse nécessité et sera vigoureusement menée

La réalisation d'une épargne budgétaire substantielle devrait permettre de prendre en charge une part plus importante des dépenses d'investissement nécessaires à la croissance et d'apurer par ailleurs les arriérés accumulés au cours de l'exercice budgétaire précédent.

Dans ce cadre, la résorption en priorité des arriérés intérieurs devrait être perçue comme une volonté de soutenir la

croissance des activités productives locales.

Enfin, une attention particulière sera accordée aux problèmes de trésorerie de l'Etat pour lui permettre de restaurer sa crédibilité, l'objectif immédiat étant de permettre au Trésor d'honorer, en toute aisance, ses engagements mensuels rationalisés et rendus compatibles avec le niveau des recettes disponibles.

De même, l'assainissement des circuits financiers et notamment du secteur bancaire qui constitue le point de passage obligé d'une bonne politique de développement économique et social a été réalisé.

Dans le même ordre d'idées, les secteurs des assurances a été pris en compte.

L'industrie sénégalaise des Assurances est composée de vingt sociétés dont quatorze de droit national.

Les nombreuses difficultés financières observées dans ce secteur et résultant d'un stock important de primes impayées, d'une réglementation désuète, d'un tarif d'assurance automobile ancien et d'une indemnisation des sinistres jugée excessive, ont compromis la solvabilité d'un nombre important de compagnies d'assurances et terni l'image de marque de la profession.

La restructuration et la modernisation de l'industrie des assurances seront entreprises, dans les meilleurs délais, en vue d'organiser la relance de la croissance du secteur sur des bases saines et durables.

Pour ce faire, les facteurs déprimants doivent sans délai être identifiés, en vue de proposer les mesures propres à assurer le retour à un développement normal du marché des assurances. Cela fera l'objet d'un prochain Conseil interministériel.

Dans le mise en oeuvre de cette politique d'assainissement, le secteur parapublic n'est pas en reste. Ce secteur compte actuellement 77 entreprises dont:

- 9 sociétés nationales
- 49 sociétés d'économie mixte
- 19 établissements publics.

Il emploie 29.000 agents mais donne une faible contribution à la croissance économique du pays.

La réforme entreprise dans ce secteur vise le désengagement de l'Etat, l'assainissement du secteur pour réduire le poids sur les ressources devenues rares et l'amélioration de la gestion et de l'efficacité des entreprises publiques.

Un cadre institutionnel et réglementaire du secteur a été réaménagé grâce à la suppression du contrôle a priori au profit du contrôle a posteriori conformément à la loi 90.07 du 26 juin 1990.

Vingt cinq entreprises ont été privatisées. Cette privatisation a permis des rentrées substantielles de recettes pour l'Etat de 20 milliards 500 millions de Francs CFA dont 5 milliards 200 millions au titre de super dividendes.

Il est important de noter que sur les 25 entreprises privatisées, 20 ont été reprises par des Sénégalais, 3 par des Sénégalais associés à des étrangers et 2 par des étrangers.

Pour certaines entreprises comme DAKAR-MARINE, la SONADIS, la SIDEC, le patrimoine demeure propriété publique ; seule l'exploitation a été privatisée.

Il faut rappeler que ce programme de privatisation a pu être mis en oeuvre, sans occasionner un seul licenciement.

Pour les entreprises qui restent dans le portefeuille de l'Etat, la politique mise en oeuvre se traduit par les actions suivantes:

- une systématisation des plans d'entreprises (contrats-plans, plans de redressement, lettres de mission);
- une fixation plus réaliste des engagements de l'Etat;
- un meilleur suivi des instruments de gestion;
- une meilleure implication des dirigeants, des personnels et des représentants de l'Etat dans la préparation du cadre contractuel ;
- l'adoption d'une approche intégrée des relations financières (subvention, dettes croisées, découverts) reposant sur un système d'échanges d'informations rénové;
- une mise en place d'un système d'informations de gestion automatisé du secteur parapublic.

Mon Gouvernement poursuivra vigoureusement jusqu'à terme la réforme du secteur parapublic.

A ce titre, la rigueur dans la gestion sera renforcée par la mise en place d'une nouvelle génération de contrats de programme passés entre l'Etat et les entreprises parapubliques.

Des objectifs clairs et précis seront assignés à chaque entreprise parapublique qui aura obligation de rendre compte de ses performances périodiquement évaluées par les corps de contrôle de l'Etat.

La réforme du secteur parapublic devra s'appuyer fortement sur le secteur privé en développant toute forme de partenariat avec ces entreprises.

Ce partenariat pourra prendre toutes les formes possibles telles que celles déjà utilisée dans le premier programme de privatisation et allant de la simple assistance technique, jusqu'au transfert intégral des actions de l'Etat à l'investisseur privé en passant par la location gérance.

Ces différentes formes de partenariat seront choisies en fonction des contraintes de l'entreprise parapublique tenant soit à l'importance de son patrimoine soit aux difficultés inhérentes au marché, soit à l'insuffisance des capitaux privés.

Le développement du secteur privé devra s'appuyer sur un marché des actions et des titres qui devra, d'une part, favoriser l'émergence d'un actionnariat populaire, et, d'autre part, attirer de grands investisseurs sénégalais et étrangers. Ce marché sera à créer dans un cadre national en liaison avec les autres institutions sous-régionales déjà existantes.

MONSIEUR LE PRESIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

Le secteur agricole, par l'importance du nombre d'emplois permanents et saisonniers qu'il génère, sa puissance d'entraînement et son effet multiplicateur sur l'économie nationale, mérite une attention soutenue.

La politique du Gouvernement qui vise à améliorer les conditions de vie des populations sénégalaises, à assurer l'autosuffisance alimentaire, à créer davantage d'emplois notamment, chez les jeunes, et à assurer un taux de croissance économique élevé à l'aube du troisième millénaire, passe nécessairement par l'intensification de la production agricole, végétale, animale, sylvicole et halieutique.

Cette intensification suppose la fourniture aux producteurs d'un "paquet technologique" complet à savoir:

- des semences accessibles en qualité et en quantité suffisantes;
- des engrais et amendements à bonnes dose et date ;
- des produits phytosanitaires et vétérinaires ;
- des aliments du bétail;
- des équipements agricoles, zootechniques, forestiers et de pêche permettant des pratiques

culturelles et des techniques de production avancée et une meilleure gestion de l'eau.

Un crédit agricole adéquat et adapté aux différentes filières, associé à un système de commercialisation performant avec des prix rémunérateurs, et un dispositif de conservation et de transformation des surplus de productions devront soutenir et accompagner cette intensification de la production agricole.

Les producteurs qui travaillent dans le secteur agricole, fondamentalement à hauts risques, méritent d'être soutenus par une bonne politique de subvention. Il faut nécessairement subventionner toutes les filières de la production par un allègement des coûts, facilitant ainsi l'accès et l'utilisation des intrants. Ces subventions proviendront de nos ressources internes résultant notamment de la péréquation des céréales.

C'est le lieu de réaffirmer, avec force, qu'il n'y a pas de modernisation et de croissance soutenue de l'Agriculture, sous pluie ou irriguée, sans une application et une adoption du "paquet technologique", à l'instar du Projet SENCHIM relatif à l'intensification de 155 000 ha sur une période de 4 ans.

Ce programme pour 1993/1994 prévoit l'intensification de 25 000 ha gérés par quelques 12 000

exploitants répartis dans les régions de Saint-Louis, Fatick, Kaolack, Kolda et Tambacounda. Les Cultures concernées sont le maïs (10 800 ha), le riz (10 000 ha), l'arachide (3 500 ha) et le sorgho (700 ha).

La production céréalière attendue du programme est d'environ 100 000 tonnes qui contribueront à réaliser l'objectif d'autosuffisance alimentaire, qui est une préoccupation constante de mon Gouvernement.

Le système de suivi des zones et groupes à risques alimentaires (ZAR) et le système d'information sur les marchés (SIM) permettent d'apprécier objectivement le niveau d'autosuffisance alimentaire des populations, et de déclencher au besoin un programme de distributions gratuites de vivres aux ayants droit.

Ainsi de 1991 à 1993, neuf (9) des dix (10) régions du pays ont reçu quelques 6 000 tonnes de vivres distribuées gratuitement auprès de 2 millions de personnes environ.

Pour le maraîchage et l'horticulture, il s'agira de conquérir de nouvelles parts de marchés dans les pays développés tout en veillant à la satisfaction des besoins locaux. Les actions entreprises actuellement pour la réalisation d'un marché d'intérêt national nous permettront d'atteindre ces objectifs.

Notre ambition dans ce domaine est d'atteindre à terme 50 à 100.000 tonnes de produits maraîchers et horticoles destinés à l'exportation. Nous accorderons une place spéciale aux cultures florales.

L'exportation de ces produits sera facilitée par la mise en oeuvre d'une nouvelle politique touristique et de transports aériens axée sur la promotion et la vente de la "destination Sénégal".

Depuis quelques années, les différentes filières agricoles connaissent de graves difficultés, la production étant épisodiquement entravée par des déficits pluviométriques, une baisse des cours mondiaux et une dégradation des sols.

L'ampleur de ces difficultés, malgré les importantes mesures prises par le Gouvernement, impose par conséquent la poursuite de l'assainissement financier des filières dans le cadre d'une stratégie articulée autour des actions suivantes :

- poursuite de la restructuration financière des organismes de collecte (SONACOS, SAED, SODEFITEX, SODAGRI,...) ;

- réduction significative des charges de structure ainsi que des coûts de commercialisation et de transformation des sociétés d'intervention ;

- adoption de mesures appropriées permettant de porter une attention particulière à la question du prix aux producteurs eu égard aux effets pervers de fluctuations des cours mondiaux et des monnaies concernés.

Cet ensemble de mesures sera renforcé par la mise en oeuvre de politiques visant à diversifier les cultures, à améliorer la production et à relever les revenus des producteurs.

S'agissant de la filière arachidière, elle a, aujourd'hui, presque disparu des pays africains en raison de deux phénomènes : la baisse des cours mondiaux et la réglementation phytosanitaire des pays importateurs.

Les oléagineux des pays du Nord progressent à cause des hauts niveaux de subvention dans ces pays, 50 à 60 % des prix aux producteurs.

Au Sénégal, compte tenu de la place stratégique qu'occupe l'arachide dans l'économie, les efforts conjugués de l'Etat, des paysans et de la SONACOS, ont permis de maintenir la culture de ce produit.

A l'évidence, l'arachide, grâce aux acquis de la détoxification et en dépit des difficultés, continue

d'être un des secteurs les plus rentables de l'économie du Sénégal.

En 1992, la SONACOS a consenti des efforts financiers exceptionnels, pour apurer le compte consortial, en y versant 8 milliards de Francs CFA.

A cet effort substantiel, viennent s'ajouter les conséquences financières importantes résultant de la faible collecte de l'année 1993.

Ceci est une situation qu'il faut nécessairement corriger par l'augmentation de la production arachidière.

Pour l'arachide de bouche, le développement de la culture est prévue autour des pôles régionaux de Kaolack, Fatick, Kolda, Tambacounda et Saint-Louis. Dans ce secteur, générateur de devises, nous devons retrouver notre place sur le marché international grâce à une augmentation sensible de notre production.

Concernant la filière Coton, les objectifs sont l'augmentation de la productivité, l'assainissement de la filière compte tenu de la baisse très significative des cours mondiaux actuels de la fibre de coton et la poursuite de la restructuration de la SODEFITEX.

Pour la filière des céréales, mil - sorgho - maïs - riz, l'objectif principal est la réalisation de l'autosuffisance alimentaire par l'intensification des cultures grâce notamment aux projets d'urgence SENCHIM et la création de banques de céréales villageoises (B.C.V.).

S'agissant de l'assainissement de cette filière, une accélération du désengagement de l'Etat, de la transformation, en particulier le décorticage du riz, est enregistrée avec beaucoup de bonheur au profit des promoteurs privés. Une vingtaine d'entre eux ayant investi dans la transformation du paddy ont été agréés à ce jour.

La filière Sucre, grâce à ses performances techniques, assure partiellement une autosuffisance des produits sucriers.

L'objectif est de parvenir à un partage équitable, entre l'industriel et le consommateur, des gains de productivité issus du programme de réduction des coûts de la Compagnie Sucrière Sénégalaise.

S'agissant du régime foncier et de l'aménagement de l'espace rural, l'objectif est de rassurer les producteurs et d'autres investisseurs dans la jouissance des terres qu'ils auront aménagées et exploitées. Le traitement administratif des questions

foncières sera simplifié et rendu transparent pour être efficace.

Aussi, au titre de la Campagne agricole 1993/1994 en cours, les décisions et actions entamées visent-elles à relancer la production agricole en général, et arachidière en particulier, par la distribution à crédit, sans intérêt et acompte, de 40.000 tonnes de semences d'arachide et de quelques 23.000 tonnes d'engrais toutes formules confondues.

En ce qui concerne les Forêts, il nous paraît urgent d'intensifier les actions de préservation et d'amélioration de notre environnement et de nos ressources naturelles en vue d'un développement durable.

Pour ce faire, la lutte contre la désertification sera poursuivie et amplifiée notamment par la mise en oeuvre du projet de "ceinture verte" de Saint-Louis à Bakel , combinée avec une politique cohérente de gestion de l'eau dans le cadre de l'après-barrage et de la remise en eau des vallées fossiles du Ferlo, du Sine et du Saloum.

Aussi, le Gouvernement fait-il de la défense et de l'amélioration de l'environnement un volet très important de sa politique de développement.

En effet, le Sénégal est un pays menacé par la désertification et agressé périodiquement par la sécheresse. Mon Gouvernement ne saurait rester indifférent aux problèmes touchant l'environnement. Les principaux axes de notre politique dans ce domaine sont :

- la lutte contre la désertification,
- la gestion optimale des ressources naturelles,
- et la protection de la nature.

Différentes stratégies ont été conçues et devraient permettre de réaliser les objectifs fixés dans ce domaine. Elles s'articulent particulièrement autour de la réforme des structures et des textes régissant les activités de développement rural et urbain.

Les actions poursuivies visent à renforcer les capacités de suivi et de coordination techniques et scientifiques des services concernés avec l'appui de nos partenaires.

Les axes majeurs d'intervention concernent :

- la reforestation
- l'exploitation et la protection de la forêt;
- la restauration et la conservation des sols;
- la lutte contre les pollutions et les nuisances ;

- et la gestion de la faune.

En milieu urbain, une gestion efficiente de l'environnement nécessite que soient adoptées des dispositions adéquates notamment en matière d'assainissement. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement créera le cadre juridique nécessaire à l'organisation de ce secteur.

Par ailleurs, les travaux importants menés actuellement doivent déboucher sur un plan d'actions pour l'environnement qui tiendra compte des préoccupations nationales dans ce domaine et des recommandations pertinentes du Sommet de Rio sur l'Environnement et le Développement.

Sur le plan de l'élevage, notre pays possède un cheptel numériquement important avec, malheureusement, une productivité encore faible dont l'augmentation dépend principalement du croît de l'effectif des troupeaux, plutôt qu'à des gains de productivité, gains relatifs aux paramètres alimentaires, génétiques, médico-sanitaires.

Les systèmes traditionnels d'élevage et de production demeurent, avec leurs corollaires (mode de gestion irrationnel, rendements carcasse faibles, 45 à 49 %, taux d'exploitation bas).

Actuellement, le Sénégal fait encore partie des pays déficitaires en viande et en lait, 70 à 75 % seulement de la demande annuelle en viande étant satisfaits par la production intérieure.

Des devises importantes sont ainsi consacrées à l'importation de produits laitiers, de viande, de bétail à partir d'Europe ou des pays africains .

Pour inverser cette tendance, les objectifs dégagés, outre la protection sanitaire continue, ont fait l'objet d'un plan d'action suite au dernier Conseil interministériel du 06 novembre 1992. Il s'agit de :

- l'amélioration de l'alimentation et de la gestion des troupeaux ;

- une meilleure distribution des intrants subventionnés ou à crédit pour des besoins d'intensification ;

- un meilleur système de commercialisation.

Il est fondamental et urgent de mettre en place de nouvelles pratiques pour valoriser au maximum les ressources pastorales, de réaliser une gestion équilibrée de l'environnement et de lutter contre la désertification.

Nos pâturages naturels, qui constituent encore la source principale d'alimentation de nos animaux, sont généralement fournis pendant l'hivernage et couvrent les besoins d'entretien des animaux. Ils doivent être valorisés, aménagés, enrichis, exploités, en vue de limiter ou de supprimer l'Opération de Sauvegarde du Bétail.

Un projet de généralisation des techniques de conservation des fourrages par fenaison et par ensilage, en cours d'exécution à Doli, Kolda et Séfa, permettra d'assurer la sécurité alimentaire du cheptel sur toute l'année.

Pour démarrer l'opération, 13.400 hectares seront exploités pendant la campagne hivernale prochaine (1993-1994) dont 8.000 hectares au Ranch de Doli, 400 hectares au Centre de Recherches Zootechniques de Kolda et 5.000 hectares à la Station de Séfa. En procédant à la fauche en mi-hivernage, 13.999 Unités Bétail Tropical (UBT), environ 17.282 bovins, pourront être entretenus pendant 9 mois (octobre à juin).

En matière de développement des petits ruminants, l'approvisionnement de nos marchés en moutons de Tabaski est assuré à partir des ressources internes, soit plus de 85 %.

Concernant l'élevage équin, le Centre National de Recherches Zootechniques de Dahra est réouvert et les opérations d'insémination artificielle ont repris grâce à l'exploitation d'étalons pur-sang. Le Pari Mutuel Urbain s'impliquera davantage dans le programme d'amélioration de la race chevaline ; l'objectif étant de faire du cheptel national le support du PMU.

Le développement des ressources animales appelle aussi le développement des secteurs de la pêche.

La pêche maritime constitue actuellement le premier secteur du Sénégal à l'exportation, représentant un quart de celle-ci. Elle continue d'enregistrer des résultats particulièrement significatifs au niveau des mises à terre qui ont dépassé 350.000 tonnes dont 70 % proviennent de la pêche artisanale.

La motorisation des embarquements, l'introduction de nouvelles techniques de pêche, la mise en oeuvre de mesures incitatives (subventions sur le carburant, exonération des moteurs et du matériel de pêche), ont permis d'obtenir un bilan positif du secteur.

Mon Gouvernement continuera, comme par le passé, à soutenir la politique d'encadrement, et l'organisation des GIE sera poursuivie ainsi que l'équipement des pêcheurs.

également confrontés à un problème aigu d'accessibilité aux soins pour leurs populations pauvres.

Il nous faut donc, au Sénégal, créer un large front de solidarité, un partenariat, pour faire face aux problèmes et défis de santé publique.

Nous devons promouvoir une "culture de la Santé", c'est-à-dire faire prendre conscience à tous que la Santé est un mode de vie, pour les personnes et les communautés. La Santé est une façon de penser, une façon de vivre et un mode de relation avec autrui.

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur des ressources humaines, notre pays a pratiqué, depuis plus d'une décennie, une politique de promotion de la Femme et de l'Enfant.

En effet, les actions jusque-là menée en direction de la Femme et de l'Enfant visent les objectifs principaux que sont une meilleure santé maternelle et infantile, une plus grande prise en considération de la Femme en tant qu'agent devant participer de façon plus active au processus de développement.

Ainsi, des technologies appropriées et endogènes ont été adoptées et introduites dans plusieurs villages afin d'alléger les travaux ménagers. Les femmes de ces villages ont subi une formation en gestion des

outils mis à leur disposition (moulins à mil, pompes à eau).

L'accès aux ressources sera facilité aux femmes par la création de banques communautaires et la consolidation de l'expérience des tontines. A travers les entités participatives (Groupements féminins, Associations), les femmes seront initiées au crédit et à la gestion des ressources financières.

Notre politique nationale en faveur des enfants ambitionne, d'ici à l'an 2000, de bâtir un socle sur lequel germeront les conditions d'un épanouissement total de nos enfants. L'expérience des garderies d'enfants sera renforcée et étendue aux zones rurales.

Le programme "Familles productives", s'appuyant sur une approche participative, sera mis en oeuvre en direction des familles démunies ; leurs besoins seront identifiés. Les chefs des familles-cibles seront impliqués à la conception de micro-projets productifs.

Toutes ces actions seront conduites selon une approche participative basée sur l'information, l'animation et l'éducation communautaire pour mieux rationaliser les interventions à la base, en collaboration avec les Organisations Non Gouvernementales.

MONSIEUR LE PRESIDENT

MESDAMES , MESSIEURS LES DEPUTES

La politique sociale de mon gouvernement vise, entre autres, à procurer un toit à chaque famille sénégalaise.

L'organisation du développement des villes constitue l'un des volets essentiels de cette politique qui concerne 45 % de la population sénégalaise installée en zone urbaine.

Déjà, sur l'ensemble des 48 communes du pays, 35 sont dotées de plans d'urbanisme.

Le Gouvernement a eu à superviser la production de logements et de parcelles aménagées destinés essentiellement aux populations à revenus faibles et intermédiaires.

1 390 logements ont été réalisés par les Sociétés immobilières para-publiques : (SICAP : 385, SNHLM : 498, HAMO: 507 ; c'est important, mais insuffisant par rapport à la demande. C'est pourquoi un effort sera fait pour accroître la production en levant les contraintes foncières et financières qui constituent de réels obstacles.

Dans le souci de moraliser les loyers, un effort particulier est entrain d'être consacré à l'abaissement des prix des logements réalisés notamment par la SICAP, la SNHLM et HAMO.

Dans le cadre de la politique d'assistance aux populations pour leur faciliter l'accession à la propriété bâtie, les habitants des quartiers de Liberté VI, Mermoz, Amitié III, HLM4 et 5 ont vu, grâce au Chef de l'Etat, la transformation de leurs logements de location simple en location vente dans des conditions compatibles avec leur niveau de revenus, de leur situation de familles et de leur âge. Cette opération a touché près de 2 000 familles. Les efforts entrepris à cette occasion seront poursuivis dans les quartiers ayant une situation comparable.

500 hectares de terrain répartis sur l'ensemble du territoire ont fait l'objet d'état des lieux et près de 211 millions F CFA engagés pour la viabilisation des lotissements.

La SCAT-URBAM dans sa mission de pourvoyeur de terrains aménagés a terminé l'aménagement de 40 hectares à Grand-Yoff Sud, de 4 ha à Grand-Yoff Arafat. Elle va démarrer incessamment l'aménagement de 60 ha à la Patte d'Oie et à l'ex-Camp Lat-Dior.

La lutte résolue contre les occupations de terrains affectés dans les lotissements pour des équipements publics et contre les occupations irrégulières de certains sites sera renforcée.

Les dossiers de déguerpissement sont tous traités,

ou en cours de traitement : Grand-Yoff, Boune, Foirail, Diamaguène.

Un plan de restructuration des quartiers est élaboré.

Sont engagées les opérations de restructuration de Dalifort et de Arafat. Celles de Pikine, Thiaroye et de Pikine Saint-Louis avec l'assistance des partenaires Allemands et du FED sont programmées.

2 100 parcelles viabilisées ont été aménagées par la SNHLM à Malika, 2 200 autres parcelles y sont prévues, 1 574 parcelles sont programmées à Kaolack et près de 2.500 dans les régions de Ziguinchor, Diourbel et Saint-Louis.

Tous les efforts entrepris seront poursuivis avec détermination ; ainsi, la BHS poursuivra ses programmes annuels de 10 milliards de francs de financement des projets des promoteurs publics et privés,

des coopératives et des candidats à l'accession à la propriété, ce qui représente environ 2.000 logements.

Je voudrais ici insister particulièrement sur les problèmes de nos villes car le Sénégal connaît de nos jours une urbanisation très rapide.

Les besoins que cette urbanisation suscite nécessitent une meilleure prise en compte des problèmes de la ville.

La création récente du ministère de la Ville répond à ce souci du Gouvernement.

Ce ministère devra mener ses actions en collaboration avec tous les ministères concernés pour améliorer la qualité de vie des sénégalais en milieu urbain.

Des instructions précises allant dans ce sens ont déjà été données à ce département.

Améliorer les conditions de vie des populations c'est aussi mettre à leur disposition les moyens de communication adéquats.

En matière de Télécommunication les grandes orientations dans lesquelles sont inscrites les actions prioritaires permettent d'accorder une attention

particulière au développement de l'ensemble de nos réseaux de communications.

L'accès équitable à l'information indispensable dans tout processus de développement, ne peut être effectif que lorsque l'on dispose de réseaux de communications (postal, radio, télévision, presse écrite, télécommunications) accessibles à l'ensemble des populations.

Entre avril 1991 et avril 1992, en matière de couvertures radiophonique et télévisuelle, un important programme d'implantation d'émetteurs de Télévision et de Radio a été réalisé.

La réalisation de ce programme a permis l'installation :

-d'émetteurs de Télévision à Kaolack, Linguère, Kolda, Richard-Toll, Kédougou, Bakel, Kidira, Vélingara, Matam et Podor.

-et d'émetteurs Radio en modulation de fréquence à Bakel, Kédougou, Kolda, Podor, Vélingara, Louga et Richard-Toll.

Pendant la même période, pour une meilleure gestion des réseaux Radio et Télévision, il a été créé une Société Nationale de Radio et de Télévision qui bénéficie d'une redevance audiovisuelle.

La modernisation des infrastructures de télécommunication s'est également poursuivie avec la réalisation et la mise en service du projet Thiès-Fatick-Kaolack et le début d'exécution du projet Axe Nord.

Par ailleurs, un Conseil Interministériel a été consacré au Cinéma le 18 juillet 1991 à l'issue duquel plusieurs décisions de relance du secteur ont été réalisées ou en voie de l'être:

- création d'un Centre Technique ;
- création d'une nouvelle Société de Distribution (SIMPEC);
- adoption d'une fiscalité plus incitative pour le Cinéma;
- élaboration d'un code de l'industrie cinématographique;
- création d'un Fonds de Garantie et de Participation;
- mise en place d'une billetterie nationale.

Dans un autre domaine, notamment dans celui des mandats postaux, la situation s'est nettement améliorée depuis le mois de juin 1991, période à laquelle la France a commencé à mettre à la disposition de l'OPCE, un acompte mensuel d'un montant de 450 millions de Francs CFA.

Sur le plan social, entre partenaires sociaux, des accords ont pu être trouvés pour le règlement du Contentieux relatif aux reclassements des Agents de l'ex-OPT et l'application de la nouvelle Convention des Journalistes et des Techniciens.

Dans le secteur de la Communication, la liberté de la presse constitue l'axe fondamental qui sous-tend le développement et la diversification des médiats et de la presse écrite.

Le Gouvernement veillera davantage au respect des principes qui doivent régir une presse responsable dans un pays démocratique.

Un cadre réglementaire garantissant la liberté d'expression et les préoccupations d'intérêt général sera défini dans ce sens.

Les médiats d'Etat devront s'adapter à la concurrence, en se montrant plus attractifs pour une clientèle qui est désormais en mesure de choisir, la qualité technique et culturelle des productions, de même que leur crédibilité doit répondre aux besoins du public.

MONSIEUR LE PRESIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

La modernisation de l'Administration est un objectif prioritaire de l'Etat.

Une administration au service de tous les citoyens , une administration de développement est un facteur de justice sociale. En d'autres termes, elle doit être une administration pragmatique répondant aux attentes des populations dans les plus brefs délais.

Les services publics sont le bien commun de tous les Sénégalais et c'est pourquoi, il conviendrait de les respecter et de les entretenir. Ils constituent le patrimoine commun de la Nation.

Rapprocher les services administratifs des citoyens est un objectif fondamental de l'action du Gouvernement.

C'est pourquoi, le programme de modernisation entrepris par l'Etat, depuis quelques années, a pour objectif de rénover, en profondeur, l'Administration sénégalaise, d'alléger ses structures, de simplifier ses procédures, d'améliorer la qualité de ses relations avec les usagers, de modifier l'état d'esprit de ses agents et la qualité de leur vie au travail ainsi que leur image de marque et de bannir la bureaucratie.

C'est là, assurément, une véritable révolution des mentalités qui a été engagée puisque cela implique à la fois une action sur les procédures, sur les structures, sur les hommes qui animent l'Administration, enfin sur l'image de l'Administration dans le public.

C'est dans le cadre de cette réforme qu'un programme d'audits stratégiques et organisationnels des ministères a été mis en place. Ces audits visaient deux objectifs majeurs :

- recentrer l'Etat autour de ses missions essentielles, en renonçant à celles qui pourraient être avantageusement déconcentrées, décentralisée ou privatisée, voire abandonnées ;

- accroître l'efficacité des administrations : il s'agit, d'une part, de doter l'Administration de moyens de fonctionnement (hommes, matériels, ressources) et, d'autre part, de rationaliser les structures et de mettre en place des procédures souples.

La déconcentration doit devenir réalité dans la pratique administrative de tous les jours et non plus un simple concept continuant de relever encore du domaine du discours. Aussi au niveau central, il ne devrait être maintenu que les missions de base :

- conception et planification
- système d'information
- contrôle de gestion.

Sur un autre plan, le souci de justice sociale et d'équité nous impose désormais, plus que par le passé, de la fermeté dans le contrôle de la ponctualité, de l'assiduité et de la disponibilité des agents de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, un système automatisé de contrôle de l'accès aux immeubles administratifs et de la gestion des présences sera expérimenté. Ce système mettra à la disposition de chaque service la bonne information sur le temps de présence effectif du personnel. L'objectif est, d'une part, de maîtriser les heures de présence effective et, d'autre part, de disposer d'un instrument de dissuasion et d'une mesure d'accompagnement au système de la journée continue mis en place en juillet 1991.

A cet égard, les missions de la Cellule de Contrôle des Effectifs et de la Masse salariale seront étendues pour lui permettre d'assurer, de façon efficace, la planification, le contrôle et le suivi des effectifs.

La nouvelle configuration de l'Administration et la nouvelle approche de l'action administrative supposent le façonnement d'un type nouveau d'agent de

l'Etat débarrassé de ses réflexes conservateurs, avec des habiletés et attitudes orientées vers le travail en équipe dans la recherche constante de l'excellence.

Le dirigeant devra "manager", en créant les conditions de satisfaction et de stimulation au travail de ses collaborateurs. Il aura à :

- éduquer le désir de collaborer
- écouter
- reconnaître, reconforter, sécuriser,
- sanctionner positivement ou négativement.

En somme, il doit être l'animateur d'équipes motivées et efficaces au service des populations

Notre administration doit être une administration de développement, une administration moderne au sein de laquelle chaque agent devra assumer le rôle qui est le sien dans le cadre du respect de la hiérarchie.

Il sera procédé à des évaluations régulières du travail des agents qui seront jugés en fonction de leur rendement et de leur efficacité et sanctionnés positivement ou négativement.

A cet égard, le contenu pédagogique des programmes de nos écoles et instituts de formation qui,

dans le passé, a été davantage orienté vers la connaissance des textes et l'apprentissage des aspects techniques de la fonction, doit être revu pour y introduire des modules permettant de façonner le fonctionnaire nouveau.

Voilà défini les contours de notre politique de gestion des ressources humaines. Elle se résume fondamentalement en la valorisation des capacités et potentialités de l'agent de l'Etat, au développement d'une nouvelle culture de l'organisation par le biais d'une démarche pédagogique dont le système de base est constitué par le réseau des écoles nationales de formation professionnelle.

La modernisation c'est aussi la simplification, qu'elle soit relative aux procédures externes ou aux procédures internes à l'Administration, notamment celles relatives à l'administration et à la gestion des personnels. Elle repose essentiellement sur trois principes :

- limitation du nombre de pièces à fournir à l'essentiel
- réduction des délais de réponse aux demandes et réclamations des usagers garantie de transparence, d'équité et de fiabilité.

Les mesures de simplification doivent être inspirées par l'examen de situations concrètes,

administration par administration, en relation avec les usagers eux-mêmes La collaboration interministérielle est essentielle.

Le dialogue permanent avec les usagers nécessite une redynamisation des fonctions de communication par des professionnels de la communication confirmés et la mise en oeuvre au sein de chaque ministère, d'un plan de communication avec des objectifs précis d'interaction pour écouter et consulter les usagers.

Le dialogue interadministratif et la coopération interministérielle pourront s'appuyer sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Des projets seront réalisés dans ce domaine.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le Sénégal poursuit depuis plusieurs années un vaste programme de mise en place d'un Cadastre fiscal destiné à améliorer sensiblement l'assiette et le recouvrement des impôts fonciers tout en mettant l'accent sur la justice et l'équité.

Ce projet s'appuie sur les moyens modernes de maîtrise de l'assiette.

La mise en oeuvre de ce projet dans sa première phase devra permettre de procéder à une baisse substantielle du taux d'imposition tout en garantissant une augmentation des prises en charge.

La modernisation a également pour rôle de nous armer pour la révolution scientifique qui constitue la grande affaire de ce siècle. Le grand "retournement contemporain" qui fonde et valide le monde de demain. Sans maîtrise de la Science et de la Technologie, point d'autorité ni de crédibilité.

Notre pays qui a très tôt compris cette réalité a une carte à jouer dans le développement des sciences et de la technologie pour lequel il consacre 1 % de son PNB, ce qui le place au tout premier rang des pays africains.

A cet égard, compte tenu de notre situation de pays sahélien ayant des ressources naturelles très limitées, quelques thèmes qui ont déjà fait l'objet d'investigations poussées dans nos laboratoires et centres de recherche devraient retenir plus particulièrement notre attention. Il s'agit de la maîtrise de l'énergie solaire, des biotechnologies et de l'exploitation des potentialités de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.

Les recherches et les réalisations dans le domaine solaire permettront à notre pays d'entrer dans la civilisation solaire en l'an 2000.

S'agissant des biotechnologies, notre pays, qui a déjà à son actif plusieurs réalisations, devra, encore plus que par le passé, exploiter les importantes possibilités qu'offrent cette technologie notamment dans les domaines agricoles et agro-alimentaires ainsi que dans la protection de l'environnement.

Les recherches sur la médecine et la pharmacopée traditionnelles doivent également bénéficier, au regard des résultats acquis et des bienfaits que cette médecine peut rendre, d'une considération plus accrue de notre part. A cet égard, il convient de signaler l'expérience originale et enrichissante menée au Centre expérimental de Médecine traditionnelle de Fatick qui, depuis son inauguration en janvier 1989, a traité près de 4.000 malades avec plus de 60 % de guérison. Ce résultat est d'autant plus encourageant que la plupart de ces malades venaient d'hôpitaux classiques où leur cas avait été déclaré incurable.

Il nous faut dès lors nous atteler, plus qu'avant, à la promotion et à la vulgarisation de la Science et des résultats de la Recherche.

C'est ainsi que, pour promouvoir le développement de la culture scientifique dans notre pays et de faire de Dakar le pôle d'excellence de l'Afrique, il a été décidé d'organiser, tous les deux ans dans notre capitale, une grande manifestation scientifique dénommée AERISTECH et dont la première édition est prévue en décembre 1993.

Enfin et surtout, la pose de la première pierre du Projet technopôle est imminente grâce notamment au financement de la BAD qui est acquis et à celui de la BID qui est en voie de l'être. Le projet de Technopôle, qui sera l'une des réalisations majeures du Gouvernement durant le Septennat, permettra la création de PME et PMI et par conséquent d'emplois autour de nombreux et importants résultats obtenus par nos chercheurs dont la valeur et la compétence sont reconnus bien au-delà de nos frontières nationales.

Je voudrais rendre ici un hommage, au nom du Gouvernement, à la Communauté scientifique sénégalaise dont l'apport au développement et à l'excellente image de marque dont jouit notre pays est fort appréciable.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

Eduquer, loger, soigner, informer les citoyens, moderniser l'Etat, décentraliser le pouvoir dans les régions, offrir au monde un cadre culturel de renom sont des préoccupations majeures des populations et des acteurs sociaux que nous cherchons à résoudre quotidiennement.

La problématique de la réforme institutionnelle de la région qui participe d'une logique de consolidation de la politique de décentralisation apparaît en définitive comme une équation de démocratie administrative, rouage essentiel de l'Etat démocratique, avec ses fonctions ci-après :

- Décongestion de l'échelon central;
- Amélioration de la compréhension des populations et de leur adhésion aux actions de développement;
- Adoption réaliste et durable des programmes de développement;
- Apprentissage par la population de l'auto-administration;
- Renforcement de l'intégration nationale.

L'émergence de la région devra procéder d'un double mouvement : un retrait de l'Etat de certaines activités et un élargissement corrélatif de l'espace d'intervention des initiatives des collectivités locales. La région devra être perçue comme un ensemble structuré en réseaux auquel toute collectivité territoriale se trouvera connectée.

La réforme envisagée devra introduire pour le "citoyen", usager, contribuable" davantage de simplicité, de clarté, de sérénité et d'efficacité dans ses rapports avec les services de l'Etat et des collectivités locales; ainsi qu'une répartition des pouvoirs mieux équilibrée et plus lisible entre l'Etat et les collectivités locales.

La politique de régionalisation, pour être viable, doit nécessairement tenir compte des équilibres macro-économiques.

Ces mesures et celles de stabilisation financière à court terme devraient être accompagnées par des politiques sectorielles visant le renforcement de la productivité, principalement dans les secteurs moteurs de l'agriculture et de l'industrie. Le rééquilibrage financier des filières agricoles, la diversification de la production primaire et secondaire dans un environnement plus compétitif doivent donc constituer les principaux axes de la relance de l'économie.

La consolidation de la relance de la production doit être marquée par un appui constant et accru au monde rural dans toutes ses composantes. Il s'agira à la fin de ce siècle de faire du paysan un fermier.

En outre, les études en cours doivent être approfondies afin de mieux préciser les atouts supplémentaires du concept de "Dakar-Métropole de services" pour la sous région de l'Afrique de l'Ouest.

Le projet de Centre Commercial de Dakar s'inscrit dans cette perspective.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES

Le Président Abdou DIOUF dans son "contrat pour demain" avec notre peuple a engagé l'ensemble des forces vives de notre pays à relever avec lui le défi de l'Emploi, pendant le septennat de changement qui commence. Notre ambition est de créer 20.000 emplois par an par la conjonction de trois niveaux d'efforts complémentaires.

. Tout d'abord, l'Etat, dans l'exécution de ses tâches républicaines, continuera rationnellement de recruter dans des domaines comme l'éducation, la santé, la justice, l'administration.

. Le second niveau d'efforts sera l'appui à l'emploi existant pour le préserver, mieux, pour améliorer sa qualité. L'Etat le fera par la législation, et par un soutien multiforme. Le FPE a déjà produit des résultats dignes d'éloges dans ce domaine.

Vous me permettrez de mentionner ici l'AGETIP qui, dans sa première phase, a permis la création de plus de 50.000 emplois à durée déterminée et plus de 3.000 emplois permanents

. Le troisième niveau est certainement celui qui concerne les créations d'emplois. La dynamisation du secteur primaire, la relance du secteur secondaire et la création des PME/PMI contribueront, par les mesures vigoureuses envisagées, à assurer un taux de croissance élevé et à dépasser l'objectif des 20.000 emplois par année.

Nous devons alors nous engager à la seule chose digne de considération, un patriotisme ardent. L'Etat assistera tous ceux qui, conscients de leur responsabilité dans le contrat social qui fait toute communauté nationale, entendent participer par une énergie créatrice, au développement de l'emploi.

Le défi de l'emploi est universel. Dans notre pays, l'emploi fait partie d'une myriade de défis qui

parsème la grande aventure que nous allons vivre au cours du présent Septennat.

Les poètes d'un grand pays de culture ont l'habitude de chanter que lorsqu'un peuple tout entier rêve ensemble, c'est bien le commencement de la réalité. Le défi de l'emploi sera relevé, parce que voulu par tout un peuple au seuil d'un décollage économique.

Les qualités que voilà devraient nous permettre d'aller au rendez-vous de l'intégration africaine avec nos meilleurs atouts. Ceux-ci seront davantage mis en valeur à travers le processus de libéralisation de notre économie, qui suppose agressivité et compétitivité de nos PME/PMI et autres Entreprises, l'acquisition rapide de l'information économique et la montée en puissance, au rythme des progrès technologiques, de nos capacités dans les télécommunications et les transports.

C'est ce Sénégal moderne que nous voulons construire dès à présent pour qu'il trouve naturellement la place qui doit être la sienne, à l'orée du siècle prochain, dans la Communauté Economique Africaine.

Comme l'a si bien dit le Président Abdou DIOUF dans son contrat pour demain:

"C'est un pari possible que nous avons l'obligation de gagner. Nous en avons la volonté politique.

Affirmons-la et travaillons pour :

- développer les échanges ouest-africains ;
- susciter des surplus et les redistribuer ;
- assurer la fluidité du facteur travail dans les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest ;

Travaillons pour rechercher un cadre monétaire unique pour cet ensemble, par exemple, par l'élargissement de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;

Travaillons pour développer une vraie mystique du développement Communautaire de l'Afrique de l'Ouest ;

L'idéal entrera, à partir de ce moment, dans le champ du possible et le 21ème siècle s'annoncera pour nous sous d'heureux auspices".

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES MESSIEURS LES DEPUTES,

Comme je vous le disais en 1991, dans cette même enceinte, le navire Sénégal est toujours là, devant vous, entre nos mains à tous, Sénégalaises et Sénégalais. Il est lancé sur une mer toujours houleuse, toujours parsemée de récifs, mais également avec le même capitaine encore plus clairvoyant, plus lucide, plus déterminé que jamais tendant la main à toutes les bonnes volontés, à tous les patriotes pour un travail en commun, le Président Abdou DIOUF.

Il a également un équipage solidaire, motivé au plus haut degré, et avec des méthodes de travail plus efficaces. Cet équipage entend, avec la participation de tous, relever les défis de la fin de ce 20^e siècle.

Le succès est au bout de l'effort soutenu, de la solidarité agissante et de l'engagement sincère de tous.

Nous voulons réussir, nous devons réussir et nous pouvons réussir, c'est le message du Président Abdou DIOUF.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES MESSIEURS LES DEPUTES,

Je voudrais à présent conclure.

Toutes les orientations que je viens d'indiquer n'auront réellement de sens que dans un climat de démocratie et de transparence où les droits de l'homme seront garantis et respectés.

C'est pourquoi, malgré tout, que demain est riche de promesses ! Ma foi en cela est inébranlable.

Parce que la pauvreté n'est ni une tare, ni une fatalité; des Etats partis de rien sont devenus Puissances économiques, Puissances mondiales de première grandeur avec pour drapeaux la liberté, la démocratie, la dignité de leur peuple et un travail acharné.

La bataille pour le développement de notre pays se place sous la bannière de la liberté, de la démocratie, du travail, du respect des droits de l'homme et de la dignité du peuple sénégalais.

Pour la défense des valeurs que voilà, nous devons demeurer persévérants et vigilants, c'est-à-dire rester dans la voie de l'honneur et de la dignité.

Voilà, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

le message qu'à travers vous, je voudrais transmettre à l'ensemble du peuple sénégalais : message d'efforts, de dépassement, d'espoir, d'imagination créatrice, de sursaut national, plus que jamais d'actualité.

J'en appelle en conséquence, aux vertus fondamentales de nos compatriotes, vertus de courage, de persévérance, de travail, de solidarité pour traduire dans les faits de demain, nos espérances d'aujourd'hui.

La construction d'aires de débarquement, de conditionnement, de traitement des poissons sur le littoral, à Rufisque et à Joal, est effective.

Un système de surveillance de la zone littorale est également mis en place pour compléter l'action de la marine nationale afin de mieux prévenir les conflits entre pêcheurs artisanaux et ceux de la pêche industrielle.

Sur le plan de la commercialisation, un marché central moderne de poissons, outil indispensable à la modernisation de notre pêche artisanale d'une valeur d'environ 3 milliards de Francs CFA, est réalisé.

Pour la pêche industrielle, le Sénégal doit faire face au défi du Marché unique européen de 1993 en prenant des mesures hardies pour rétablir et développer la compétitivité et la modernisation du secteur.

Dans ce cadre, il s'agit de poursuivre les actions initiées dans ce domaine.

- un programme d'appui au contrôle de la qualité des produits a démarré en 1992 grâce à la coopération Française ;

-la négociation d'un prêt d'ajustement structurel et de développement de la pêche avec les institutions financières;

-la création d'un crédit maritime disposant de lignes de crédit importantes pour le financement de la pêche industrielle et artisanale. Le rapport de l'étude de faisabilité est disponible;

-la réorganisation de la caisse d'encouragement à la pêche et de ses industries annexes (CEPIA); un audit est déjà réalisé et le rapport est également disponible;

-la promotion des produits halieutiques sénégalais sur les marchés extérieurs;

-une étude financée par la Banque Africaine de Développement sur la restructuration de la pêche industrielle sénégalaise est en cours.

Quant à la coopération avec les autres pays, le Sénégal continuera à jouer un rôle principal au sein de la commission sous-régionale des Pêches dans la perspective d'une intégration des activités halieutiques.

Pour enregistrer des résultats significatifs dans le secteur primaire que je viens de vous exposer, une vaste politique de maîtrise de l'eau s'impose.

C'est ainsi qu'un programme d'intervention précoce est déjà lancé par la Mission d'Aménagement du Canal du Cayor sur financement du budget national pour un montant de 4 milliards 400 millions de Francs CFA. Les études sur l'Environnement relatives à cet important projet ont déjà démarré depuis octobre 1992.

A présent que les barrages de Diama et Manantali permettent de maîtriser l'écoulement du Fleuve Sénégal, un programme de remise en eau des vallées fossiles du Ferlo a été lancé par le Gouvernement.

Le plan d'eau dans la basse vallée est actuellement aux environs de Mbeuleukhé ; il devra atteindre très prochainement Yang-Yang et Linguère d'ici la fin de l'année.

L'objectif à moyen terme est la remise en eau de toutes les vallées.

Ce sont aussi les vallées du Sine et du Saloum qui seront mises en valeur grâce à l'alimentation en eau du Ferlo et à la création de deux grosses prises sur le Fleuve Sénégal au niveau de Sémé et Ololdou.

En ce qui concerne les programmes d'aménagement hydro-agricole des terres, ils portent sur une surface totale d'environ 92.000 ha répartis dans les

régions de Saint-Louis, de Ziguinchor, de Kolda et de Tambacounda. Des actions beaucoup plus vigoureuses seront développées pour accélérer le rythme d'aménagement et d'exploitation des terres. Le développement harmonieux des activités productives du secteur rural nécessitera un type de financement adapté aux spécificités de ce secteur. En matière de crédit agricole, le Gouvernement va procéder à la restructuration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal. Cette banque devrait évoluer vers la mutualisation et la mobilisation de l'épargne et pouvoir agir avec plus d'efficacité et de souplesse.

En 1981, présentant la politique qu'il avait définie en matière hydraulique, le Chef de l'Etat avait fixé, comme objectifs, entre autres, de doter tous les villages du territoire de points d'eau pérennes permettant de satisfaire les besoins en eau des populations.

Après un peu plus de dix années d'application de la politique ainsi définie, il convient faire le point de la situation.

C'est ainsi que le patrimoine actuel du pays est de quelques 700 forages pour une valeur totale estimée à 70 milliards de Francs CFA.

Grâce à la mise en oeuvre soutenue d'un programme hydraulique cohérent, notre pays dispose actuellement d'un point d'eau pour 70 habitants.

MONSIEUR LE PRESIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

La relance de l'économie passe également par celle du secteur secondaire.

En raison de la crise que traverse actuellement le secteur industriel, son redressement doit reposer sur un renforcement de la compétitivité à travers notamment la restructuration par filière des secteurs clés disposant d'un potentiel réel d'expansion.

Il s'agira globalement d'améliorer la gestion des entreprises, de réduire les charges d'exploitation par l'allègement progressif de la pression fiscale, par une augmentation de la productivité, un abaissement du coût de l'énergie et des facteurs techniques de production. La recherche de l'intégration des filières agricole et industrielle pour la valorisation de la production locale, l'approfondissement du marché intérieur et l'intégration régionale doivent être encouragés. Il en est de même du développement des infrastructures de base et des services d'appui à la production.

S'agissant du commerce, la politique mise en oeuvre dans ce domaine sera poursuivie et redynamisée grâce à la création du ministère du Commerce et de l'Artisanat.

Le Commerce conçu comme un soubassement, un allié du secteur productif moderne, mais aussi du secteur informel, grâce aux opportunités d'emplois offertes, doit permettre de concilier les intérêts des trois catégories suivantes que sont :

- les producteurs
- les distributeurs et transporteurs
- et les consommateurs.

C'est pourquoi, mon gouvernement poursuivra les actions entreprises pour la valorisation de notre production locale, grâce, d'une part, à une plus grande rationalisation de nos importations, et, d'autre part, à une campagne plus intensive de "Consommer sénégalais" aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Pour l'Artisanat, mon gouvernement continuera à lui apporter tout le soutien nécessaire pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de créateur d'emplois et de revenus pour une frange importante de la population non salariée.

C'est ainsi qu'il a encouragé le recensement national de la population artisanale et le renouvellement des instances des chambres de métiers pour une meilleure prise en compte des préoccupations de ce secteur. Des démarches sont actuellement en cours auprès d'Institutions financières pour la recherche de financements plus adaptés aux besoins des artisans.

En matière d'énergie, le Sénégal est confronté à une double dépendance énergétique tant au niveau national que sous-régional :

- dépendance nationale vis à vis des importations pétrolières pour l'essentiel de son approvisionnement en produits pétroliers (40 milliards de F CFA d'importation en 1992) ; mais aussi :

- dépendance vis à vis du rythme de réalisation du volet Energie associé au programme de mise en valeur du fleuve Sénégal (barrage de Manantali).

Cette problématique énergétique devient plus accentuée quand on considère la situation de déficit en combustibles ligneux que risque de connaître le pays.

Cette situation a amené les autorités à mettre l'accent sur l'utilisation rationnelle de l'Energie et l'électrification rurale par voies classiques ou alternatives, solaire notamment, en tant que facteur de développement économique et social. Les

réalisations des dernières années dans ce domaine de l'électrification ont été financées sur les ressources du fonds de préférence ou du fonds national de l'énergie.

Grâce à ces Fonds plus d'une centaine de villages, villes ou axes routiers ont été électrifiés dans le pays pour un coût global d'environ 5 milliards de F CFA. Ont été concernés : Dakar - Rufisque, Diamniadio, Kédougou, Pire, Darou Marnane, Fass Touré, pour ne citer que ces localités.

Concernant l'énergie solaire, le Sénégal, a eu à conduire avec l'aide de pays amis, plusieurs réalisations dans tous les domaines d'application de l'énergie solaire. La base installée comprend notamment :

-plus de 1 000 systèmes photovoltaïques décentralisés dont le succès auprès des ménages ruraux devrait permettre à notre pays de résoudre un de ses défis majeurs que constitue l'électrification rurale:

-quatre centrales solaires photovoltaïques qui desservent une population totale de 7 000 âmes;

-une trentaine de pompes solaires d'exhaure de l'eau destinée à l'alimentation humaine et à l'irrigation contribuant ainsi à l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

Pour permettre à notre pays d'avoir une masse critique d'installations solaires et de promouvoir ainsi le développement de cette filière qui a un avenir prometteur, le Gouvernement poursuit un nouveau programme dans ce domaine, depuis février 1992. Sont en chantier la réalisation de:

-neuf (9) centrales solaires dans les régions de Fatick (4) , de Ziguinchor (4) et de Tambacounda (1);

-dix (10) unités de dessalement de l'eau par voie solaire dans les régions de Fatick (4) et de Ziguinchor (6), technique dont le développement va contribuer à résoudre les problèmes d'alimentation en eau de l'ensemble des îles du Sénégal et les localités ayant des puits ou forages de forte salinité;

-six (6) pompes solaires dans les régions de Louga (1), de Tambacounda (3) et de Kolda (2);

-3 500 systèmes photovoltaïques familiaux.

Grâce à ces programmes, plus de 150.000 personnes bénéficieront d'ici trois ans du service fourni par l'énergie solaire.

Au niveau du secteur minier, les objectifs majeurs restent l'intensification des travaux de recherche et d'exploration sur l'ensemble du territoire

national pour trouver de nouvelles concentrations économiquement exploitables et surtout de démarrer l'exploitation des gîtes déjà reconnus et qui sont aujourd'hui dans une phase de développement.

Ce secteur joue un rôle important dans le renversement de la tendance actuelle de l'exode rurale, de création d'emplois et de croissance nationale tout en servant de repère pour la politique de décentralisation des activités économiques au grand bénéfice des régions.

Les travaux de recherches pétrolières commencent à enregistrer des résultats appréciables. Après la découverte du pétrole de Dome-Flore estimé à 100 millions de tonnes avec une présence d'huile légère dans la zone de Diamniadio/Kabor.

Une nouvelle découverte de gaz naturel est intervenue dans la même zone de Diam Niadio (500 000 m³/jour). Ce gaz alimente les turbines de la SENELEC.

Une nouvelle étape est franchie, dans la recherche pétrolière avec la mise en oeuvre d'une politique offensive de promotion pétrolière.

Cette politique qui s'appuie sur un plan opérationnel sera menée par PETROSEN avec le suivi et l'appui du Gouvernement.

Quant au programme aurifère, les négociations en vue de mettre en oeuvre le projet d'exploitation des autres périmètres se poursuivent avec les différents investisseurs intéressés par une prise de participation dans la Société Minière de Sabodala.

Le périmètre de Kérékunda a été attribué à la société EEXIMCOR-AFRIQUE dont les chaînes de traitement sont déjà opérationnelles. Il est permis d'envisager d'ores et déjà la grande exploitation des gisements aurifères de SABODALA au cours des années 1993/1994.

Un permis d'exploitation du Marbre de Kédougou a été attribué à la Société française CIPOLIN. L'exploitation effective devrait commencer avant la fin de l'année 1993.

La Société DUPONT-NEMOURS a découvert un gisement de plus de 10 millions de tonnes de sables titanifères. Les négociations et les travaux complémentaires de prospection se poursuivent.

Concernant le fer, un dossier est en cours de négociation pour la promotion du projet des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO);

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

Le développement de l'économie suppose, entre autres, la réalisation d'infrastructures et l'existence d'un réseau de transport opérationnel.

L'action du Gouvernement en matière de réalisation d'infrastructures a été marquée par un important programme destiné au développement et à la modernisation de tous les modes de transport, dans le cadre d'un vaste Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports, avec l'assistance de plusieurs bailleurs de fonds.

C'est ainsi, que pour le volet routier, il a été enregistré:

-la réhabilitation de la route nationale 2 sur 347 km entre Ross Béthio et Ourossogui et entre Matam et Ourossogui pour 6,3 milliards;

-le renforcement du tronçon Thiès - Mékhé sur 48 km pour 1,409 milliards;

-l'ouverture des chantiers de renforcement de routes bitumées entre Thiès et Diourbel, Diourbel et

MBacké, Kaolack et Malem Hodar, MBour et Sandiara, Diourbel et Kaolack, Kaolack et Nioro, Kaolack et Passy.

Le volet aérien a déjà bénéficié :

-du renforcement des pistes des aérodromes du Cap-skiring et de Ziguinchor pour 1,4 milliards ;

-de l'amélioration, de la manutention bagages à l'aéroport de Dakar-Yoff pour 450 millions F.

Sur le plan ferroviaire, les voies ont été renouvelées sur l'axe de Tambacounda pour 4 milliards 700 millions de Francs CFA.

Une attention particulière a été portée sur l'aspect entretien et maintenance du réseau routier auquel une enveloppe de plus de 4 milliards a déjà été consacrée.

En dehors du financement PAST, d'autres actions ont été entreprises ainsi :

- le FED a financé l'aménagement de la route Ziguinchor-MPack pour 1,274 milliards ;

- la Banque Mondiale, 58 Km de voie collectrice de Dakar pour 1,3 milliards ;

- le Fonds Kowétien, la voie de dégagement de l'aéroport et le doublement de la route de l'aéroport pour 1 milliard 300 millions de Francs CFA

les bailleurs de fonds arabes, la route Dialokoto - Kédougou.

S'agissant des pistes de production, plus de 1.000 km ont été réalisés. Le Gouvernement a déjà sélectionné pour l'ensemble des régions du Sénégal. 2.696 km de pistes de production qui seront réalisés dans le cadre d'un programme urgent d'investissement.

Dans le domaine des transports maritimes, les missions dévolues à la COSENAM, au COSEC, à la Marine Marchande et au Port de Dakar, feront l'objet d'une réflexion approfondie, en concertation avec toutes les parties concernées (Armateurs, Chargeurs, Chambres de Commerce).

Certains des objectifs visés étant d'assurer à notre pays la desserte régulière, au coût de frêt le plus bas, et d'améliorer la compétitivité du Port de Dakar qui doit très rapidement devenir un port d'éclatement.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

Le Tourisme est l'un des quatre secteurs exportateurs essentiels de notre économie, avec la pêche, les phosphates et l'arachide. Gros employeur de main-d'oeuvre et grand pourvoyeur de devises, il constitue la "vitrine du Sénégal", image de notre pays à l'Etranger.

La politique de mon gouvernement dans ce domaine sera

orientée autour de trois axes principaux :

- Organiser très rapidement une concertation loyale et approfondie entre toutes les parties prenantes du secteur pour adopter, dans les meilleurs délais, les lignes directrices d'un plan d'urgence. Il importe, en effet, de sauver ce secteur qui, pour des raisons diverses, se trouve actuellement en réelle difficulté.

- Réduire de façon significative les charges de structure. La "destination Sénégal" doit être offerte à un prix plus attrayant notamment en matière de financement des infrastructures et de maîtrise des coûts de transport.

-Diversifier l'offre dans un secteur où les besoins des consommateurs doivent guider les réformes et orienter l'action.

-Rendre plus attractifs nos parcs nationaux du Djoudj et du Niokolo Koba, de la Langue de Barbarie et améliorer notablement leur indice de fréquentation, le tout dans un esprit de collaboration avec les populations concernées.

Les efforts du Gouvernement pour redresser et développer l'économie seraient vains s'ils n'étaient pas sous-tendus par des hommes bien formés, en bonne santé, évoluant dans un environnement sain avec un sens élevé de patriotisme et de responsabilités.

C'est pourquoi, notre pays, malgré les difficultés financières, consacre en moyenne plus de 30 % de son budget à la formation de l'homme sénégalais.

Toutefois, l'université sénégalaise, centre de création et de transmission des savoirs, est confrontée à de graves difficultés, depuis un certain nombre d'années et la situation se détériore fortement. La multiplicité et la périodicité des grèves, ne sont que la manifestation du malaise profond qui frappe ce secteur dont l'image et la mission ont besoin d'être réhabilitées et réaffirmées.

En effet, il est nécessaire que l'Enseignement supérieur soit à nouveau, perçu, non plus comme une source de problèmes, mais comme une promesse d'espoirs. Pour cela, la démarche consensuelle est la seule voie réaliste à moyen terme: le secteur de l'Enseignement supérieur étant le lieu où évoluent des interlocuteurs bien organisés, avec un fort esprit de groupe et une conscience aiguë des pouvoirs de négociation.

C'est conscient de tout cela que le Gouvernement, sous la haute autorité du Chef de l'Etat, a nommé un Modérateur pour engager des concertations les plus larges possibles avec tous les partenaires de l'Université (Gouvernement, étudiants, enseignants, administration, parents d'élèves, secteurs privés, syndicats), afin de forger ce consensus sur des solutions acceptables par tous.

Le travail du Modérateur se déroule normalement et nul doute que des réponses positives seront apportées aux problèmes auxquels les partenaires de notre enseignement supérieur sont confrontés.

D'autre part, une réflexion est actuellement en cours sur la réorganisation des écoles de formation supérieures. Il s'agit notamment de rationaliser les structures existantes, d'éviter les doubles emplois et de concevoir des formations qui ne conduisent plus obligatoirement à un emploi dans la fonction publique,

mais à l'acquisition de compétences individuelles dans l'esprit d'une adéquation Formation/Emploi.

Il s'agit, prioritairement, de procéder à l'adaptation des programmes en vigueur dans l'enseignement moyen et secondaire, en commençant leur réforme par l'enseignement moyen, réforme d'autant plus nécessaire que cet enseignement ne forme désormais plus qu'un seul cycle avec l'enseignement élémentaire. Les expérimentations déjà commencées seront poursuivies et étendues.

L'autre priorité concerne une meilleure maîtrise des flux d'élèves. La réforme du concours d'entrée en sixième et du CEPE, ainsi que celle du BFEM, réformes effectives à compter de la présente année scolaire, vont dans ce sens par la rationalisation et l'amélioration des procédures d'évaluation qu'elles apportent. Un programme de construction de collèges et de lycées dans les Chefs lieux des Départements et des Communautés rurales est en cours d'élaboration et son exécution sera mise en oeuvre le plus rapidement possible.

Pour l'enseignement élémentaire qui constitue une priorité absolue, sa généralisation est le passage obligé de toute démocratisation de l'enseignement, et, au-delà, une pièce maîtresse dans le développement de notre démocratie ; elle ne peut également que contribuer

à l'accroissement de la productivité et à l'amélioration du bien-être de la population. Le Gouvernement a retenu l'objectif d'un taux de scolarisation de la tranche d'âge 7-12 ans de 65 % en 1995.

S'agissant de l'Alphabétisation, la nomination d'un ministre chargé de ce secteur élargi traduit toute l'importance que nous accordons à l'Alphabétisation et à la Promotion des Langues nationales. L'objectif est d'éradiquer l'analphabétisme au sein des adultes à l'horizon de l'an 2000, tout en accroissant les performances professionnelles des populations concernées.

Un bon système d'éducation enrichi de la science universelle doit s'appuyer sur nos valeurs culturelles.

Aussi, mon Gouvernement accorde-t-il une attention toute particulière à la politique culturelle nationale qui demeure l'une de ses priorités, la culture ayant toujours été une des sources essentielles de rayonnement international de notre pays, comme elle le demeurera au début, au milieu et à la fin de notre action de développement.

Notre ambition est de favoriser de façon optimale l'expression culturelle plurielle de nos populations, dans leurs nuances et diversités complémentaires.

A cet égard, un soutien accru sera apporté aux différentes journées culturelles locales qui devront être, plus que par le passé, des cadres d'enracinement féconds et d'imprégnation formative pour notre jeunesse en particulier.

Notre souci dominant est, par ailleurs, la mise en oeuvre d'un environnement culturel conséquent capable de sous-tendre un développement économique, social et technologique moderne, dans lequel l'homme sénégalais, profondément enraciné dans ses valeurs positives, authentiques, goûtera à toutes les formes élevées de la culture universelle.

C'est dans cette optique que sera visé le développement des Arts plastiques par la promotion systématique des talents sur toute l'étendue du territoire, l'épanouissement de la littérature nationale par un soutien accru aux créateurs, la promotion et la défense des intérêts de nos musiciens, ambassadeurs de notre culture musicale à travers le monde, la redynamisation des structures permettant l'extension du lectorat et de la maison d'édition.

Les grandes manifestations culturelles (biennales, festivals, expositions permanentes ou itinérantes, spectacles Sons et Lumières) seront réévaluées et réorientées en fonction des résultats

obtenus et des impératifs d'excellence dans un monde où se note de plus en plus une saine agressivité en matière de conquête des marchés pour les produits et les biens culturels. La réalisation du projet majeur Gorée-Almadies sera poursuivie, en relation avec toute la diaspora noire et notre politique d'intégration africaine aura une dimension culturelle dynamique.

C'est ainsi que des efforts seront déployés pour, comme l'a suggéré la dernière Conférence des Ministres africains de la Culture, tenue à Yaoundé en 1990, "élaborer un protocole sur l'Education, la Culture, la Science et la Technologie" à annexer au traité portant création de la Communauté Economique Africaine.

Il s'agira d'organiser des espaces culturels cohérents à l'intérieur d'une Afrique réconciliée avec elle-même, puis, dans une seconde étape, faire de ces espaces, les maillons d'une chaîne de solidarité et la locomotive d'une intégration voulue, conçue et menée par les peuples.

L'importance que constitue la Jeunesse commande plus de cohérence dans les actions engagées en faveur de cette importante frange de la société, un renforcement des acquis et une dynamisation des initiatives.

En effet la Jeunesse aspire à plus de responsabilité, à plus d'emplois, de logement, de protection sanitaire et sociale, d'éducation et de formation.

C'est pourquoi, le Gouvernement continuera à accorder la plus grande attention aux défis auxquels la jeunesse est confrontée.

Dans le domaine particulier du Sport, notre politique est bâtie autour de la généralisation de l'éducation physique et sportive à la base, sur la réalisation des infrastructures, sur l'encadrement adéquat de la jeunesse et sur la conduite d'un sport performant autorisant une participation de qualité aux compétitions internationales.

Les efforts consentis par l'Etat, en direction de ce secteur, ont permis des réalisations significatives, notamment par la mise à disposition de la jeunesse, d'infrastructures sportives fonctionnelles dans les régions : à Dakar et Ziguinchor, dans le cadre de la 18ème Coupe d'Afrique de Foot-ball. Ce programme de réalisation et d'amélioration des stades régionaux s'étend, grâce aux fonds mis à la disposition de l'AGETIP, aux villes de Saint-Louis, Tambacounda, Kolda, Fatick, Mbour et Kaolack.

Il se poursuivra avec les collectivités locales et les entreprises privées qui seront invitées à prendre, dans le cadre de la régionalisation, plus d'initiatives dans ce domaine.

Après les infrastructures, l'encadrement de la jeunesse est un impératif à réaliser à travers une réorganisation des structures d'animation et d'encadrement des jeunes dans le respect de l'organisation administrative et territoriale.

A cet effet, une réflexion sur la relance du service civique et du Conseil national de la Jeunesse sera engagée dans la perspective d'une intégration des jeunes dans le processus de développement économique et social et d'une meilleure coordination des organisations de jeunesse.

En plus de l'amélioration de l'encadrement de la jeunesse, il s'agira également:

-de mettre en oeuvre des programmes de vulgarisation et de promotion des activités socio-éducatives physiques et sportives à l'école et à l'université, dans les quartiers, les entreprises, l'Armée et la Police ;

-d'organiser de grands rassemblements périodiques des jeunes autour de programmes culturels,

sportifs, de communication et d'amélioration du cadre de vie (Festivals sportifs, Semaine de la Jeunesse) qui sont autant d'occasions de brassages et de découvertes;

-d'instaurer un dialogue permanent et constructif avec les jeunes;

-et de les sensibiliser sur les dangers de la société pour la sauvegarde de l'adolescence.

Dans le domaine du sport de haute compétition, la nécessité d'une gestion moderne et rigoureuse des ressources et des programmes, une organisation adéquate des structures et la formation pointue des cadres doivent permettre de parvenir à des performances à la dimension des aspirations et ambitions de notre jeunesse. C'est la raison pour laquelle le ministère de la Jeunesse et des Sports est doté d'une nouvelle Direction chargée de la haute compétition.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,

La santé reste, dans notre pays, un droit fondamental pour tout citoyen et une finalité sociale pour nos communautés.

Aujourd'hui, le développement ne peut et ne doit plus se concevoir sans la santé, dans sa définition la plus globale. Notre volonté politique, plus ferme que jamais, traduit fidèlement l'esprit de l'article 14 de notre Constitution, qui stipule : "L'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la Famille".

Fort de cela, une nouvelle Déclaration de Politique nationale de Santé, toujours basée sur la stratégie des soins de santé primaires, a été adoptée ; elle définit les objectifs de Santé publique, formule les stratégies et les principales réformes à mettre en oeuvre pour rendre encore plus efficient le fonctionnement de notre système de santé et assurer à nos populations, partout où elles se trouvent, des services de santé adéquats en quantité et en qualité. Certes, le secteur de la Santé publique a connu un développement indéniable, qui a permis une amélioration notoire de la situation sanitaire du pays. En effet, certaines endémies sont contrôlées. Cependant des problèmes persistent.

Les principaux indicateurs de santé et de démographie ont une tendance à la baisse. Par exemple, le taux de mortalité infantile est de 86 pour 1000 Naissances Vivantes (NV) ; il reste élevé, tout en étant le plus bas de la sous-région. Le taux de mortalité maternelle estimé entre 450 à 950 pour 100.000 Naissances Vivantes (NV) traduit de manière éloquente la situation

préoccupante du groupe vulnérable des femmes en âge de procréer.

Malgré les progrès importants réalisés dans la protection maternelle et infantile, au cours des dernières années, nous devons davantage redoubler d'effort, faire preuve d'imagination, innover et oser pour que notre pays ne soit pas en reste à l'an 2000.

A cet effet, des réformes hardies ont été initiées et traduites en programmes précis.

1)- Notre système de planification sanitaire a été décentralisée ; actuellement le territoire national a été découpé en quarante cinq (45) zones opérationnelles appelées districts sanitaires, accompagné de plans départementaux et régionaux de développement sanitaire.

Cette décentralisation des programmes de santé s'est accompagnée d'une allocation substantielle des crédits de fonctionnement des 45 districts qui passent de 400 millions à 1 milliard 100 millions de nos francs en 1993. En outre, pour corriger les disparités régionales, un plan de redéploiement du personnel a été mis en oeuvre et le recrutement de 25 médecins et 10 pharmaciens a été effectif.

2)- Le secteur pharmaceutique a été réformé, avec notamment l'évolution du statut actuel de la

Pharmacie nationale d'Approvisionnement vers une structure entièrement autonome qui aura comme nouvelles missions :

- la réduction et/ou la minimisation des coûts des médicaments et produits pharmaceutiques de première nécessité en vue d'accroître leur accessibilité aux plus démunis ;

- l'assurance d'une plus grande disponibilité de ces médicaments et produits dits essentiels.

A ce titre, je voudrais ici mentionner la création récente d'une Société dénommée Coopérative Pharmaceutique Sénégalaise (COPHASE). Il s'agit d'un projet d'un coût de plus de 1 milliard de Francs CFA initié par une centaine de pharmaciens sénégalais en association avec des pharmaciens ivoiriens, dont l'activité consiste à importer en gros auprès des laboratoires-fabricants de produits pharmaceutiques et de les redistribuer auprès des officines. Le FPE a participé au financement de cet important projet à hauteur de 550 millions de Francs CFA.

3)- Les réformes ont également intéressé la participation communautaire à l'effort de santé. Un cadre juridique adéquat a été élaboré en vue de maximaliser le fonctionnement des comités de santé, pierre angulaire de

l'implication des populations à la mise en oeuvre de nos programmes de santé.

Nous poursuivrons les efforts pour atteindre l'objectif de 9 % du budget national à consacrer à la santé, conformément aux directives du Chef de l'Etat.

Au-delà de ces réformes, mon gouvernement réaffirme la primauté du "préventif" sur le "curatif" dans sa démarche politique.

Le Programme élargi de Vaccination, qui nous a valu tant de satisfaction, sera renforcé. Les activités d'Hygiène et de Propreté seront intensifiées.

L'ensemble des programmes se verront dotés de volets appropriés d'éducation pour la santé en vue de promouvoir les comportements en faveur d'une meilleure santé. L'Hygiène et la Propreté de l'Environnement immédiat, de l'Alimentation, seront particulièrement ciblées, afin de les incruster dans le vécu quotidien de chaque sénégalais.

Telle sera la mission urgente de notre service de l'éducation pour la santé qui sera le levain devant donner au dicton séculaire, "Mieux vaut prévenir que guérir", toute sa signification en ce siècle finissant.

De même, les programmes de prévention de la mortalité maternelle et de la planification familiale, de nutrition et de lutte contre les maladies diarrhéiques seront renforcés pour améliorer le bien-être de la famille.

Ce bien-être familial, ultime but de toute politique de développement économique et social passe par une meilleure protection sanitaire de la femme enceinte, de la femme allaitante. Il faudra créer un environnement favorable à l'acceptation de la contraception moderne en vue d'espacer les grossesses souvent trop rapprochées ou trop nombreuses, mais surtout promouvoir une meilleure fréquentation et utilisation des services de santé maternelle et infantile y compris la planification familiale.

D'autres programmes tels que les luttes contre la bilharziose dans la région Nord notamment, le paludisme, l'onchocercose, la tuberculose, la lèpre, les maladies sexuellement transmissibles surtout le SIDA, seront consolidés, ainsi que le programme de santé bucco-dentaire.

Il n'en demeure pas moins que le "curatif" sera rationalisé, réactualisé, modernisé, afin de répondre aux besoins actuels de nos compatriotes qui souffrent. Les opérations de réhabilitation et de consolidation des infrastructures et de la maintenance

des équipements déjà réalisées entrent dans le cadre du renforcement de notre réseau hospitalier et de centres de santé et de leur modernisation.

A l'heure actuelle, toutes les capitales régionales disposent au moins d'un hôpital, à l'exception de Kolda et de Fatick. Pour Kolda, le financement est entièrement acquis (1 milliard 800 millions) et la mobilisation des crédits est en cours.

Les perspectives d'extension de la couverture sanitaire seront poursuivies d'ici à l'an 2000. De 1993 à 1995, il est prévu un investissement de 21 milliards de Francs CFA ; de 1996 à l'an 2000, 11 milliards de Francs CFA seront investis dans le secteur.

Ainsi, la carte sanitaire du Sénégal à l'horizon de l'an 2000 permettra de faire face aux exigences et aux problèmes de santé d'un pays en plein décollage économique.

La redéfinition de la POLITIQUE D'ACTION SOCIALE devient plus que jamais indispensable en raison des implications sociales du développement. Il s'agit d'arriver à une politique d'action sociale qui assurerait le mieux être des populations en les dotant de moyens appropriés pour leur autonomisation, l'action sociale devant être perçue dorénavant comme un processus

dynamique des personnes nécessiteuses de passer d'une situation de dépendance à une situation d'autonomie.

A ce propos, il faut se féliciter de l'expérience pilote en cours qui concerne 5000 talibés de 30 "daaras", aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, pour leur assurer de meilleures conditions d'existence et d'éducation de base plus opératoire. L'enfance déshéritée devra davantage retenir notre attention.

Il s'agit plus particulièrement des enfants indigents, orphelins ou abandonnés, des enfants handicapés, des jeunes pensionnaires de l'école coranique en faveur desquels les pouvoirs publics interviennent soit pour les placer dans les structures spécialisées où ils sont soignés, rééduqués et subissent une formation professionnelle, soit pour les aider à s'insérer dans la vie active.

Les Personnes du troisième âge ne seront pas en reste dans notre volonté d'améliorer leurs conditions d'existence et aussi dans notre souci de prendre en compte leurs préoccupations, manifestant ainsi notre solidarité à l'égard de toutes les couches de la population.

La crise du secteur "Santé" n'est pas l'apanage des pays en développement. Les pays riches sont